La Laurentie

Droit et Justice

8$
No 30
Printemps 2022

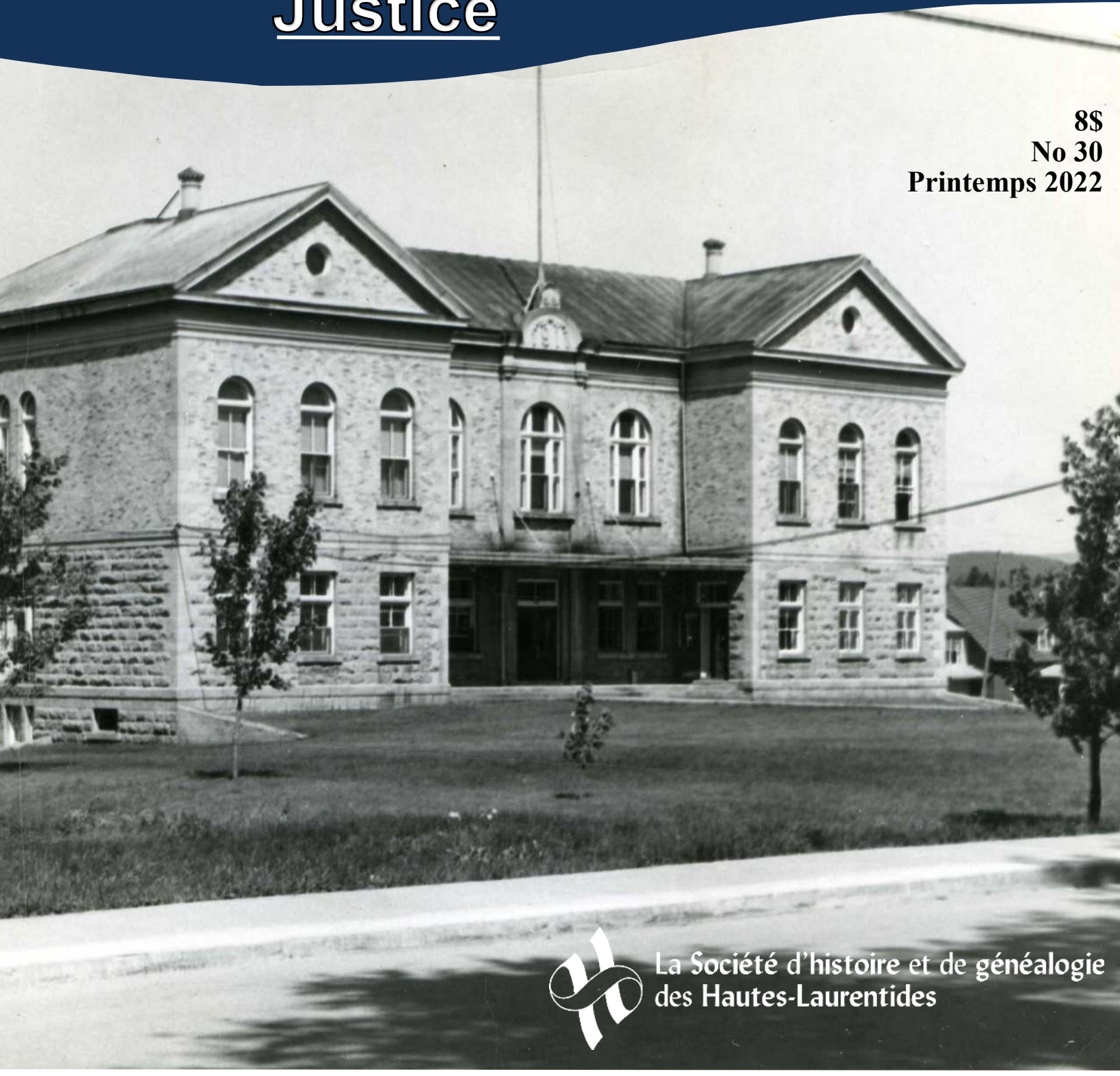

La Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides

Encourageons nos commanditaires!

VICKY LAROCQUE
TP 18289

BÂTIMENT ET PAYSAGE
art.chitecture.vlarocque@gmail.com
819-660-1638
435-3 de la Madone, Mont-Laurier, QC J9L 1S1

Art'chitecture
Technologue professionnelle

Centre du Camion
MONT-LAURIER 2009 Inc.

Serge Beauchamp
Directeur général
630 boul. Desruisseaux
Mont-Laurier (Qc) J9L 0H6

Tél. : **819 623-3433**
Cell. : 819 441-9691
Télec. : 819 623-3433
serge@ccml.qc.ca
Www.ccml.qc.ca

Nathalie Dallaire
Co-Propriétaire
ndallaire@homehardwaremontlaurier.com

Home Hardware Mont-Laurier
939, boul. A.-Paquette
local 34
Mont-Laurier
(Québec)
J9L 3J1

Tél 819 623 1110
Téléc 819 623 6165

Store #2442-8

PAPETERIE DES HAUTES-RIVIÈRES INC.
819 623-1817 | 819 623-1838
819 623-7818
info@papeteriehr.ca

La Chaumière
- Depuis 1967 -
- Frites Maison - Smoked Meat -
- Poutines - Burgers - Hot Dogs -
- Club Sandwichs - Fish 'N' Chips -
- Menu Santé - Menu Végé - Autres -
623-3432
353, boul. A. Paquette
Mont-Laurier, Québec
J9L 1K5
Bar laitier en saison estivale!
Queues de Castor
PÂTISSERIES

Hamster
Jaclo inc.
500, rue de la Madone, Mont-Laurier, Qc, J9L
Tél. : 819 623-5440 **infoburoplusjaclo.com**

Meubles
Accessoires
Électroménagers
Accent
www.accentmeubles.com
LES MEUBLES MONT-LAURIER
580, rue Hébert
Mont-Laurier (Qc) J9L 2X2
Tél. : 819 623-1115
Téléc. : 819 623-2552
info@accentmml.com

Bruno Lavoie
Propriétaire
T: 819.623.7414
F: 819.623.7452
bruno@glcaudiovideo.ca
stereo+
stereoplus.com
STEREO+ MONT-LAURIER
Franchise opérée par GLC Audio Vidéo
249 rue de la Madone
Mont-Laurier (Qc)
J9L 1R3

La Laurentie est publiée par La Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides.

Coordonnées :

385, rue du Pont, C.P. 153, Mont-Laurier (Qc) J9L 3G9

Téléphone : 819-623-1900

Courriel : shghl@hotmail.ca

Site internet : www.shghl.ca

La Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides

Heures d'ouverture :

Du **mardi au vendredi** de 9h à 12h et de 13h à 16h

Équipe de publication :

Yohan Desmarais

Collaborateur-trices :

Françoise-Romaine Ouellette, Maxim Ouellette-Legault, Benoit N. Legault, Tristan Décarie, France Gougeon, Pierre Hamel, Catherine Gagné -Supper et Yohan Desmarais

Correction : Yohan Desmarais et Shirley Duffy

Impression : Imprimerie L'Artographe

Nos responsables :

Directeur / Historien : Yohan Desmarais

Archiviste : Catherine Gagné-Supper

Généalogie : Vacant

Cotisation annuelle :

La cotisation annuelle des membres (35$) comprend l'abonnement à La Laurentie.

SOMMAIRE

Mot du président	**4**
Le district juridique de Labelle	**5-7**
Le cas Tranchemontagne	**8-9**
L'étude des notaires Hamel et Villemaire	**10-11**
La saga judiciaire Hinse	**12-15**
Le shérif au Québec	**16-17**
18 décembre 1961 : Genèse d'une injustice	**18-20**
Samuel Ouellette et l'affaire Nicholson	**21-24**
La police municipale de Mont-Laurier	**25-27**
Le notaire Anthime Dubreuil	**28-30**
Chronique de l'historien	**31-32**
Chronique de l'archiviste	**33**
Des nouvelles de votre Société	**34**

Page couverture : Palais de justice de Mont-Laurier.
Source : SHGHL L001-S16-SS2-D07-P07

Distribution

Le dernier numéro de La Laurentie est distribué dans les points de vente suivants : Mont-Laurier : Bureau d'accueil touristique (300, boul. Albiny-Paquette) - Librairie Jaclo (500, rue de la Madone) - Papeterie des Hautes-Rivières (532, rue de la Madone) - Tabagie Calumet (Plaza Paquette). Rivière-Rouge : Tabagie Raymond (436, rue L'Annonciation).

Mot du président

Bonjour chers membres,

Bonjour chers passionnés de l'histoire,

Eh oui, nous en sommes déjà aux trois quarts de notre année fiscale 2021-2022. La pandémie nous donne un congé. Nous avons tenu notre assemblée générale à la fin du mois de janvier 2022. Bonne nouvelle, notre conseil d'administration est complet, cinq nouvelles figures sont venues prêter main forte à notre administration actuelle, soit :

- Madame Françoise-Romaine Ouellette
- Monsieur Tristan Décarie
- Madame Danielle Ouimet
- Monsieur Dominic Bilodeau
- Monsieur Maxim Ouellette-Legault
- Madame Shirley Duffy
- Madame Michelle Meilleur
- Madame Sylvie Daviault
- Benoit N. Legault

Une belle équipe!

Nous tenons à remercier Madame Louise Provencher et Monsieur Gilles Guenette pour leurs nombreuses années sur le CA , merci à vous deux.

Nous avons modifié l'activité « Marchons notre histoire » par la formule Balado (voir sur le site Web l'application « Balado découverte »).

De plus, au parc Toussaint-Lachapelle, il y a une exposition sur différents incendies de la ville de Mont-Laurier.

Notre bénévole de l'année est madame Sylvie Daviault, son engagement a été souligné au congrès annuel de la Fédération Histoire Québec et par la ville de Mont-Laurier. Merci Sylvie.

Bon, assez parlé, je vous laisse découvrir notre Laurentie #30 sur le thème de la justice. Merci à nos précieux bénévoles pour les textes et nos généreux commanditaires, grâce à eux, vous avez une autre Laurentie de qualité à découvrir.

Bonne lecture, bon été,
Benoit N. Legault, président

Conseil d'administration 2021-2022

Le district juridique de Labelle

par Yohan Desmarais

L'auteur est détenteur d'un baccalauréat et d'une maîtrise en histoire de l'Université de Montréal. Originaire de la région, il occupe le poste de directeur et d'historien pour la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides.

Aujourd'hui, on connait Mont-Laurier en tant que capitale régionale des Hautes-Laurentides. Centre commercial, administratif, religieux, scolaire et judiciaire de la région, Mont-Laurier n'a toutefois pas toujours été destiné à jouer ce rôle dans la région. Plusieurs le savent, à la base, Nominingue devait assumer le rôle de capitale régionale. C'était du moins le plan du curé Labelle dans son projet de colonisation des « Pays d'en Haut ». C'était sans compter la présence du curé Alphonse Génier, au début du siècle dernier, qui avait un autre plan en tête : faire de sa paroisse et de la ville qui la compose le centre régional. Si les actions de Génier pour accomplir ce rêve furent abondantes, il sera ici question de s'intéresser principalement aux démarches du curé pour l'établissement d'un nouveau district judiciaire dont le centre administratif serait dans sa ville d'adoption.

Le curé Alphonse Génier Source : SHGHL

En 1901, le curé Alphonse Génier arrive à Mont-Laurier après un voyage difficile par le chemin Chapleau, qui relie Nominingue à Kiamika[1]. Finalement arrivé dans sa nouvelle paroisse de Notre-Dame-de-Fourvière, le curé Génier entre en poste et devient le troisième curé résident après les curés Proulx et Desjardins[2]. Dès son arrivée, il constate que le village dessert peu de services à ses habitants et que les chemins sont dans un état lamentable[3]. Conscient du rôle important de l'Église dans le développement économique des régions nouvellement colonisées[4], le curé Génier s'attèle immédiatement à aider au développement du Rapide-de-l'Orignal[5]. Durant les années qui suivent son arrivée dans le petit village des Hautes-Laurentides, le nouveau curé travaille d'arrache-pied à améliorer la vie des paroissiens et paroissiennes. Il sera notamment instrumental dans l'obtention d'une gare à Mont-Laurier en 1909[6].

Les années suivantes, il consacrera une bonne partie de son temps au développement économique du petit village de colonisation, excédant les attentes de ses paroissiens et du clergé. Toutefois, le curé Génier est visionnaire et il sait que pour assurer l'avenir de sa paroisse, développer l'économie seulement ne sera pas suffisant. Il a l'ambition de faire de Mont-Laurier la capitale régionale, titre que la ville pourra réclamer seulement si l'administration des divers secteurs publics s'y fait. Après l'obtention du chemin de fer en 1909, le curé Génier et les instances politiques laurier-montoises s'attèlent à obtenir un palais de justice dans leur ville.

En 1909, déjà depuis quelques temps, des rumeurs planent voulant qu'un nouveau district judiciaire sera créé dans les « cantons du Nord ». Jusqu'alors, l'administration juridique du territoire relevait du district judiciaire de Hull. Alors que le *P'tit train du Nord* arrive pour la première fois dans le village de Mont-Laurier, les avocats et juges de Hull, qui s'occupent des causes de la région, se plaignent déjà de la surcharge de travail et des complications liées à la grandeur de leur district[7]. La création d'un nouveau district n'est alors

qu'une question de temps et un seul obstacle se dresse sur le chemin du curé Génier : Nominingue. Effectivement, le village de Nominingue était pressenti pour accueillir le palais de justice du nouveau district judiciaire[8], ayant multiplié les actions en ce sens depuis qu'une gare y avait été établie en 1904, cinq ans avant celle du Rapide-de-l'Orignal.

Le palais de justice de Mont-Laurier Source : SHGHL

Mais le curé Génier n'était pas prêt à perdre cette bataille. En 1909, conscient des revendications des avocats du district de Hull, le curé Génier monte une expédition pour aller plaider sa cause à Québec. Le premier ministre québécois d'alors, Lomer Gouin, ne se laisse pas convaincre. Malgré le plaidoyer de Génier, il hésite encore, Nominingue restant une option pour lui[9]. Sans se laisser abattre, Génier monte une nouvelle expédition, cette fois à destination d'Ottawa[10]. Génier se rend donc dans la capitale canadienne pour présenter sa cause au premier ministre du pays, Wilfrid Laurier. On ne peut pas vraiment savoir ce qui s'est dit entre ces hommes lors de cette rencontre, mais la légende raconte que Génier aurait rappelé à Laurier que sa paroisse était plus libérale que celle de Nominingue, que ses appuis politiques y étaient nombreux et que… les paroissiens songeaient à renommer le village en l'honneur de Wilfrid Laurier[11]. Bien que nous n'ayons pas de traces écrites de cet échange, le fait que le village est soudainement renommé Mont-Laurier quelques temps plus tard donne certainement de la crédibilité à cette légende.

Génier retourne dans sa paroisse des Hautes-Laurentides avec le sentiment du travail accompli. Quelques semaines plus tard, ses efforts semblent avoir porté fruit. Le premier ministre du Québec, Lomer Gouin, annonce la création d'un nouveau district judiciaire dans les cantons du nord. Il est probable que le premier ministre canadien, Wilfrid Laurier, ait fait pression suite à la visite de Génier puisque c'est Rapide-de-l'Orignal qui est désigné comme le chef-lieu du tout nouveau district judiciaire[12]. La « promesse » théorique faite par Génier à Laurier, pour sa part, se réalise en 1913, moment où la corporation municipale du canton Campbell (la partie du village au sud de la rivière) devient officiellement Mont-Laurier[13]. La colère est palpable à Nominingue où les résidents ont le sentiment d'une décision injuste. Le journal Le Pionnier de Nominingue écrit dans un article de 1910 : « Si le bon sens et la justice triomphaient de l'intrigue et de la spéculation sur influences, Nominingue obtiendrait sûrement le siège du nouveau district judiciaire »[14]. Un sentiment plutôt justifié quand on considère que Nominingue, avant cette saga, était déjà le centre judiciaire sous-régional du district de Hull (des instances de la Cour Supérieure et de la Cour du Circuit du district de Hull y était déjà établies) et que, vraisemblablement, le curé Génier a érigé Mont-Laurier en tant que district judiciaire à coup de politicailleries et de promesses flattant l'égo du premier ministre canadien. Mais ce qui est fait est fait et le résultat de cette saga fut d'établir le chef-lieu du district à Mont-Laurier.

Le palais de justice de Mont-Laurier Source : SHGHL

En tant que chef-lieu d'un nouveau district judiciaire, le village du Rapide-de-l'Orignal se voit dans l'obligation de se doter d'un palais de justice qui servira de centre administratif au district. Le projet se met en branle dès 1911. Le gouvernement québécois achète de Joseph Hilaire Chasles un vaste terrain dans le Haut-du-village pour y ériger le nouvel édifice public[15]. Les plans sont confiés à l'architecte des Travaux publics du Québec

Elzéar Charest, qui a aussi dessiné les plans de l'Hôtel-de-ville de Québec et des palais de justice de Rimouski, Hull, Valleyfield et Sherbrooke[16]. Comme beaucoup d'édifices publics de l'époque, le palais de justice de Mont-Laurier est dessiné dans le style néo-classique, réminiscence de l'architecture classique gréco-romaine de l'Antiquité. Remarquez la similarité entre les toits aux deux extrémités et les temples de l'antiquité gréco-romaine : des frontons surmontés d'un toit à pente double à inclinaison faible[17].

Les travaux débutent en janvier 1912 sous la direction de l'entrepreneur Joseph Gosselin de Lévis. Ce dernier prend d'ailleurs la décision de remplacer la pierre brossée prévue dans le plan d'origine par de la brique écossaise[18], un style de revêtement extérieur très populaire à Lévis, d'où vient M. Gosselin[19]. Les travaux sont achevés en avril 1913 et on inaugure le bâtiment en novembre[20]. Dès lors, les services judiciaires de la région se concentrent à Mont-Laurier. Les instances locales de la Cour Supérieure et de la Cour du Circuit déménagent de Nominingue à Mont-Laurier[21]. On nomme Me Rodolphe Robert de Labelle au poste de protonotaire, de shérif et de greffier et, dans les années qui suivent, plusieurs avocats s'installeront à Mont-Laurier pour y pratiquer le Droit, dont Me Wilfrid Lalonde et Me Ernest Charrette[22]. Le notaire et premier maire de Mont-Laurier, Anthime Dubreuil, y installera son bureau.

La saga de l'obtention du palais de justice illustre parfaitement l'histoire laurier-montoise au début du siècle dernier. C'est une période de transition pour la région. La population commence à y être suffisamment nombreuse pour justifier l'établissement de divers services publics régionaux et une ville doit accueillir ces services et devenir la capitale régionale. Mont-Laurier et Nominingue se font alors compétition sur ce point. Mais grâce aux efforts du curé Génier (parfois moralement répréhensibles, il faut se l'avouer), Mont-Laurier sortira vainqueur de cette compétition. C'est une histoire qui se répétera avec l'établissement du nouveau diocèse de Mont-Laurier quelques années plus tard. Sans contredits, ces gains obtenus par le curé Génier ont modelé le futur de Mont-Laurier.

Du moment où Mont-Laurier fut nommé chef-lieu du district judiciaire de Labelle et, plus tard, le siège épiscopal du diocèse, l'avenir de la ville était en quelque sorte assuré. *De facto* la capitale régionale, c'est Mont-Laurier qui profitera par la suite de la centralisation des services publics en son sein. Les sièges régionaux des différents ministères, la commission scolaire régionale, le poste de la Sureté du Québec, l'hôpital, le Cégep, l'UQAT, etc. se sont tous établis à Mont-Laurier à cause de son statut et contribue massivement à la survie économique de la ville en fournissant un nombre important d'emplois de qualité. On peut d'ailleurs spéculer que Mont-Laurier se porte mieux économiquement que les villes et villages environnants en partie à cause de cette réalité. Un parfait exemple de l'importance des actions des citoyens d'antan et de l'impact qu'ils peuvent avoir plus d'un siècle plus tard.

Notes

1. Luc Coursol, Histoire de Mont-Laurier, tome 1, p. 106
2. Ibid., p. 107
3. Idem.
4. William F. Ryan, The clergy and economic growth in Quebec (1896-1914), p. 179. À l'époque, l'Église québécoise, inquiète de l'exode des canadiens-français vers les États-Unis, a encouragé ses curés à participer au développement économique de leur paroisse. L'idée étant de stimuler le développementéconomique pour créer de l'emploi et ainsi éviter l'exode.
5. Nom officiel de Mont-Laurier à l'époque
6. Coursol, tome 1, pp. 122-132
7. Ibid., p.134
8. Ibid., p.132
9. Ibid., p.135
10. Idem.
11. Idem.
12. Ibid. p136
13. La Laurentie, no. 8, p. 7
14. Coursol, tome 1, p.136
15. Coursol, tome 1, p.136
16. Idem.
17. René Ginouvès et Roland Martin, Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine.
18. Coursol, tome 1, p.136
19. Léon Grimard, L'usage de la brique au Québec, du 17e au 20e siècle, p.3
20. Coursol, tome 1, p.136
21. Idem.
22. Idem.

Le cas Tranchemontagne

Par Maxim Ouellette-Legault

L'auteur est détenteur d'un baccalauréat en histoire de l'Université du Québec à Montréal. Originaire de la région, il est présentement journaliste pour le journal L'Info de la Lièvre.

Le 29 septembre 1930, Édouard Thomas dit Tranchemontagne, âgé de 26 ans, a tué Arthur Nantel, alors âgé de 47 ans[1]. Le meurtrier aurait abattu l'homme avec une arme à feu devant la porte de son écurie à l'Annonciation, maintenant appeler Rivière-Rouge[2].

Édouard Thomas était l'employé de Nantel sur la ferme familiale. Il a été condamné à la pendaison au palais de justice de Mont-Laurier le 22 mai 1931. Édouard Thomas aurait tué Arthur Nantel par amour pour Maria Jolicoeur Nantel, alors âgé de 49 ans. Maria est reconnue complice du meurtre de son mari. La pendaison d'Édouard Thomas fut la première et la dernière dans l'histoire du palais de Justice de Mont-Laurier.

Au lendemain du funeste événement. À gauche, on peut voir le docteur Lachapelle, en blanc. Source : SHGHL

Une source nous montre que même avant le procès, soit peu après le meurtre de Nantel, le dossier fait déjà la manchette des journaux : « Inutile de dire que le plus grand émoi se manifeste dans cette paisible municipalité et que l'excitation est à son comble. Depuis lundi soir, une foule énorme n'a cessé de stationner devant la demeure de Nantel et les commentaires vont leur train »[3].

Le 29 et 30 septembre 1930 a lieu un interrogatoire qui sera mené par le détective Louis Jargaille. Le détective va poser quelques questions à Tranchemontagne, cherchant à recevoir l'aveu de celui-ci. Le détective posera aussi des questions à savoir quelle relation ce dernier entretenait avec Maria. Le 1er octobre, dans les bureaux de la police de Montréal, devant une secrétaire et trois détectives, Tranchmontagne signera des aveux, qui seront assermentés par un juge de paix deux jours plus tard. Après des enquêtes qui seront menées au mois d'octobre 1930, Tranchemontagne sera accusé de meurtre, et Maria de complicité. Selon un journaliste du journal la Presse : « Thomas a tué Nantel pour pouvoir continuer ses rencontres illicites avec la femme de la victime. Il a eu une passion malheureuse, criminelle, qui l'a poussé au crime »[4].

À la lecture de certains passages dans les journaux de l'époque, il est facile de constater que toute la région suivait de près ce pro-

cès aux allures de série télévisée. Plusieurs journaux au Québec suivaient l'affaire Nantel-Thomas et on note même qu'a Mont-Laurier, les gens se bousculaient pour entrevoir l'accusé[5]. C'était l'événement de l'année, jamais un incident de cette envergure ne s'était produit dans les tranquilles Hautes-Laurentides de l'époque : « On croirait assister à un spectacle », ajoute un témoin.

Le docteur Lachapelle, coroner lors de l'affaire, près de 40 ans plus tard.
Source : SHGHL

Un des témoins apporte des faits très intéressants. Il s'agit de Léo Clapin, un barbier âgé alors de 24 ans et qui était le fils adoptif des Nantel. Au moment du meurtre, ce dernier se trouvait dans la maison des Nantel. Il va soulever le fait que la complice, Maria Jolicoeur, est à l'origine de l'idée du meurtre de son mari : « Quand son mari partait pour la pêche, elle disait: « S'il pouvait donc se noyer »[6]. Ces souhaits soulevés par Maria Jolicoeur auraient mis la puce à l'oreille à Tranchemontagne, qui aurait plus tard passé à l'acte, espérant libérer la femme de son fardeau.

Cependant, les propos soulevés par Léo Clapin vont permettre à l'avocat de Mme Nantel, Me Monette, d'acquitter Maria Jolicoeur : « Souvent dans la vie, de tels mauvais souhaits sont exprimés sans arrière-pensée, dans un moment de découragement. Mme Nantel a agi sur l'impulsion du moment » [7]. Maria sera acquittée le 12 février 1931[8].

Le 22 mai 1931, Tranchemontagne sera alors pendu. Il s'agissait de la première fois que le village de Mont-Laurier accueillait en même temps un juge de la cour supérieure, des policiers provinciaux et un bourreau.

Notes

1. Ghyslaine Thomas et Danielle Laberge, *Le Rituel de la justice pénale : analyse d'une affaire capitale au Québec dans les années trente*, Cahiers de recherche sociologique, Université du Québec à Montréal, 1998, p.165.

2. *Ibid*.

3. La Presse, 2 octobre 1930, p. 37

4. La Presse, 12 février 1931, p. 3

5. La Presse, 10 février 1931

6. L'Avenir du Nord, 20 février 1931, Le procès Nantel-Thomas à Mont-Laurier, Mme Nantel est acquittée, p.2

7. *Ibid*.

8. *Ibid.*

L'étude des notaires Hamel et Villemaire

Plus de 100 ans, déjà!

par Pierre Hamel

Originaire de la région, Me Pierre Hamel détient un baccalauréat en histoire, un baccalauréat en droit et un diplôme de droit notarial de l'Université de Montréal. Depuis 1991, il pratique le notariat au bureau notarial Hamel et Villemaire.

Bonjour à tous, lecteurs.

Lorsque l'on m'a demandé de vous écrire, d'écrire à propos de notre étude de notaires, je me suis d'abord trouvé sans mot. Flatté que l'on sache que notre bureau existe depuis longtemps, mais un peu mal à l'aise en même temps. Il est vrai que si l'on ajoute mes années de pratique, depuis 1991, à celle de mon père, Raymond Hamel, ayant pratiqué de 1957 à 2001, ainsi que celle du cousin de ma grand-mère, Mathieu L'Allier, ayant pratiqué de 1918 à 1964, en partie avec mon père, on pourrait dire que notre bureau existe depuis plus de 100 ans, et il est toujours situé à Mont-Laurier, sur la rue de la Madone.

De la Maison Chasles pour notaire L'Allier, au 436 puis 532, rue de la Madone, avec une petite période au 390, toujours sur la rue de la Madone, cela fait pas mal d'années. Doit-on y voir une continuité? Oui, pourquoi pas?

La maison Chasles Source : SHGHL

Au fils du temps, se sont greffés d'autres notaires, soit : notaires Gagné, Richard, Goyette, Brunet, et notre dernière arrivée, Me Katy Villemaire, depuis 8 ans déjà. Certains sont partis ou retraités, d'autres, dans le futur arriveront, c'est à espérer, ainsi le bureau sera toujours ouvert. Je me plais à le penser. Mais du passé, quoi vous dire?

Les notaires prennent des notes, c'est bien connu, le mot le sous-entend. Ils conservent aussi des documents. Notaire L'Allier a pratiqué jusqu'à sa mort, hé oui, une crise de cœur m'avait-on dit, un après-midi d'automne, à la chasse à la perdrix. Son gendre l'avait ramené, mais il était déjà décédé. Il a signé, au fil des années, plus de 21 000 contrats. A son époque, les contrats sont nettement plus courts. Est-ce que c'était plus simple, ça, on ne peut le dire, mais il n'existait pas de zonage agricole, de droits de mutation, de TPS et TVQ, et très peu de règlements municipaux. Beaucoup moins de contrôle de l'État donc. Si les contrats étaient en conséquence plus courts, le but restait sans doute le même, soit d'aider différentes personnes en différentes circonstances.

Notaire L'Allier faisait, tout autant que mon père et moi-même, des ventes de propriétés, des hypothèques, des testaments, des transmissions dans le cadre de règlement de succession. Il faisait aussi des contrats de mariage, ce qui se fait de plus en plus rare aujourd'hui. Les textes changent, se complexifient sans doute, chose certaine, c'est plus long que jadis. Une vente simple pouvait tenir dans un texte d'une page, recto. Aujourd'hui c'est davantage près de 10 pages... et on ne fait pas exprès.

Notaire L'Allier Source : SHGHL

Sans ordinateur, Notaire L'Allier, tout comme mon père à ses débuts, faisait davantage de contrats par année que maintenant avec nos outils modernes. Les 20 premières années de mon père ne sont pas à l'image des 20 dernières. En 1920 les pièces d'identités ne sont pas utilisées (existaient-elles de toute façon?). On indiquait le métier d'un client, après son nom, sur un contrat, on l'indique encore aujourd'hui d'ailleurs. Expression savoureuse? cela a permis de donner ceci: "ancien mar-

chand de nouveauté, maintenant retiré des affaires", ou encore : "grossiste en menus objets", bref, bien plus évocateur qu'aujourd'hui, ou l'on indiquerait laconiquement : "homme d'affaires".

Raymond Hamel lors des ses études au Séminaire Saint-Joseph de Mont-Laurier
Source : SHGHL

L'acte notarié demeure une forme de mémoire du passé, il permet, lors de recherches de titres de se souvenir d'une multitude d'éléments. Alors que les témoins réels sont disparus depuis longtemps, on peut y apprendre quel commerce était situé où. Qui se souviendra si une station d'essence a déjà été présente à tel ou tel endroit? Les photos nous le disent aussi, mais parfois on ne les a pas.

Jadis, lors d'une transmission d'immeuble dans le cadre d'une succession, il fallait inscrire le testament au registre foncier, afin d'y voir qui en était le légataire. Hé bien parfois on peut y lire des morceaux qui aujourd'hui nous font sourire. À moi seul j'ai sans doute lu des milliers de contrats, comme disait l'anthropologue Serge Bouchard, "oui, il faut lire...!" et on peut trouver ceci, datant de 1938: "Je donne à Mademoiselle A. J. la somme de 100,00$ pour qu'elle puisse convenablement s'habiller pour aller à la messe le dimanche". Littéralement. Et elle n'était pas dans la parenté du testateur, mais il a dû la connaître… Ceci dit, je ne dévoile ici rien de bien secret. Je me suis gardé une petite gêne, en ne dévoilant pas son nom. Cet acte est bel et bien inscrit au registre, quelque part dans les 300 000 actes peut-être, présents dans le seul registre foncier de Labelle, un registre public, il faut le rappeler.

Les époques ont modifié les façons de faire, les lots du cadastre ont été renumérotés, le contrôle de l'état est bien plus élaboré que jadis, mais les notaires sont toujours là. Il m'est plaisant de savoir, comme l'avait fait remarquer un grand historien, lors de la révolution française, tout dans cette société d'ancien régime : l'état, la noblesse, le clergé, les autorités a été soit mis de côté, contesté, aboli ou réformé, hormis les notaires. Eux, c'est correct, on les garde, ils sont utiles, s'étaient-ils dit sans doute.

Les guides de rédaction ont changé, l'arrivée d'une présence informatique toujours plus accrue a fait son chemin, mais l'essence de notre travail est toujours là, rendre service, assurer l'authenticité des transactions, la conservation des documents. Si notaire L'Allier nous revenait, pourrait-il être surpris de notre travail? À première vue sans doute, mais à y regarder de plus près, il y verrait bien des similitudes de son époque. Il faisait des baux commerciaux, des transports de créances, ce qu'on fait encore, mais parfois le plan de propriété était dessiné au crayon de plomb, sur l'endos du contrat. Le vocabulaire a évolué un peu, il disait souvent "piastre" au lieu de "dollars", mesurait en arpents les surfaces d'un terrain vendu, et la limite dudit terrain arrivait au "trait carré".

Katy Villemaire
Source : Pierre Hamel

Nous avons reçu des gens en temps de Covid, avec masque et paravents de plastique, on est allé voir des clients à l'hôpital, à domicile, et comme le bureau n'a pas d'accès en fauteuil roulant, il nous arrive d'aller voir le client directement à sa voiture. Gaétan Valois dans son livre "Minute Retrouvée" précisait se souvenir d'une anecdote du temps de son père, notaire au début du siècle dernier, lequel, devant se rendre à l'extérieur avec femme et enfants, devant s'arrêter en chemin pour faire signer une veuve, dans le cadre de la succession de son époux, et ayant dû se déchausser avant de gravir le dernier bout de chemin boueux pour arriver à cette maison, et ainsi conserver, ses souliers propres, marmonnait en silence: "il est difficile de plaire à tout le monde et à sa femme..." Les concepts juridiques sont souvent les mêmes, le droit et les obligations semblables, le désir de bien faire et servir les clients aussi. Pour finir, je vous dirais que notre bureau n'est pas différent de celui des autres, c'est dans notre nature. Mais qui se souvient que lors de l'incendie de la cathédrale, une partie des registres de l'état civil ont été conservée à notre bureau, dans la voûte, en sécurité, avant de lui être retourné, bien entendu.

Merci.

Pierre Hamel, notaire.

La saga judiciaire Hinse

par Yohan Desmarais

L'auteur est détenteur d'un baccalauréat et d'une maîtrise en histoire de l'Université de Montréal. Originaire de la région, il occupe le poste de directeur et d'historien pour la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides.

Bien que le système de justice moderne soit sans doute le plus juste de l'histoire de l'humanité, il faut toutefois garder à l'esprit qu'il n'est pas parfait. Des erreurs, involontaires on non, sont parfois commises, certaines règles ou lois ont été couchées sur papier à une époque où la question était moins bien comprise et il ne faut pas oublier l'élément humain, imparfait, qui compose une majeure partie du système.

Le cas de Réjean Hinse illustre parfaitement cette réalité. Malgré un système judiciaire techniquement très évolué, monsieur Hinse, innocent du crime dont on l'accusait, s'est vu incarcéré par le gouvernement canadien entre 1961 et 1969. Cette erreur judiciaire, M. Hinse l'aura combattu pendant une majeure partie de sa vie, obtenant finalement gain de cause en 1991 lorsque la cours d'appel du Québec casse le verdict de culpabilité prononcé dans les années 1960, un jugement reconfirmé par la cour suprême en 1997.

LE FLAMBEAU

AUDACIEUX VOL A MAIN ARMEE commis à Mont-Laurier

Cinq bandits armés ont surpris un marchand général de Mont-Laurier vers 6.20 heures, jeudi soir, après la fermeture du magasin. Les malfaiteurs se sont enfuis avec une somme indéterminée après avoir molesté les victimes et avoir tout saccagé dans la maison.

Lourds dommages dans un accident

ASSEMBLEE ENTHOUSIASTE DU PARTI CONSERVATEUR A MONT-LAURIER

Un article du journal laurier-montois Le Flambeau datant du 23 décembre 1961 relatant le vol au magasin Grenier dont Hinse a été faussement accusé
Source : SHGHL

M. Hinse recevra en 2011, la plus grosse compensation financière due à une erreur judiciaire de l'histoire canadienne. Nous vous proposons aujourd'hui d'explorer l'histoire du cas Hinse, de se familiariser avec cette saga, en retraçant les événements qui ont mené à l'arrestation de M. Hinse et les démarches de l'homme accusé injustement pour rétablir la justice qui lui avait été refusée.

Réjean Hinse nait à Black Lake (Thetford Mines) et connait une enfance difficile. Son père déserte lors de la deuxième Guerre mondiale, ce qui pousse sa mère, maintenant seule pour l'élever, à le laisser à l'orphelinat Saint-Arsène de Montréal. M. Hinse n'a alors que 3 ans. Il y restera jusqu'à l'âge de 16 ans, moment où il retournera vivre chez sa mère. Mais M. Hinse est alors un jeune garçon turbulent et se retrouve devant la cour juvénile du Québec. Pour éviter l'incarcération, M. Hinse accepte la proposition du juge et s'inscrit dans les forces armées canadiennes. Il obtiendra une décharge déshonorable après avoir fui de la base maritime d'Halifax. Le jeune homme se tourne alors vers le milieu de la construction où il deviendra apprenti sur plusieurs chantiers. Avec le temps, M. Hinse développera une spécialisation en plomberie, profession qu'il continuera d'exercer toute sa vie.

Réjean Hinse a alors 20 ans. Après une enfance difficile et semée d'embuches, il semble finalement avoir mis sa vie sur les rails. Il loue une chambre dans la maison de sa mère et travaille comme professionnel sur les chantiers de construction du Québec. L'hiver, malgré la fermeture des chantiers, M. Hinse ne chôme pas. Rapidement, il prend l'habitude durant ses mois d'arrêt de travail d'acheter des voitures usagées en mauvais état pour les réparer et les revendre. Typiquement, il achète

quelques voitures dans le courant de l'hiver, les remet en ordre dans la remise-garage présente sur le terrain de sa mère et les revend le printemps venu en les affichant sur le bord de la rue.

Mais les choses changent en 1961. Un dénommé Beausoleil passant devant la maison de la mère de M. Hinse voit en vente une Cadillac, retapée durant l'hiver par M. Hinse. Les deux hommes engagent la conversation pour la vente de la voiture. M. Beausoleil est définitivement intéressé, mais souhaiterait essayer la voiture quelques jours avant de l'acheter, question de s'assurer de son bon fonctionnement. M. Hinse accepte de laisser la voiture à l'homme pour quelques jours, en prenant le soin de l'avertir de problèmes potentiels lors de voyage sur de longues distances parce que le moteur avait tendance à « pomper de l'huile ».

M. Beausoleil quitte donc la résidence Hinse au volant de la Cadillac, devant se représenter chez M. Hinse après quelques jours d'essais routiers. Durant cette période, M. Beausoleil décide de monter à Mont-Laurier avec deux de ses amis, Verroneau et Duval. Les trois hommes, des criminels occasionnels, avaient entendu parler qu'une somme importante était gardée dans un coffre-fort du magasin Grenier à Mont-Laurier (le magasin Grenier était un magasin de meubles situé au coin des rues de la Madone et Olivier-Guimond et c'est aujourd'hui un immeuble résidentiel). Mais entre Lac-Saguay et Lac-des-Écorces, la voiture commence à avoir des problèmes liés au fameux problème de moteur qui « pompe l'huile » dont les avait prévenu M. Hinse. Les trois hommes arrêtent donc au garage de Gérard Leclair à Lac-des-Écorces et y laissent la voiture pour réparation, le 14 décembre 1961.

C'est le même soir que les trois hommes s'introduisent dans le magasin Grenier, prennent en otages le couple Grenier et les forcent à ouvrir leur coffre-fort pour voler le butin avant de repartir aussi brusquement qu'ils étaient arrivés. Le couple Grenier contacte immédiatement la police qui débute son enquête. L'enquête des policiers les mène jusqu'à la voiture laissée au garage de M. Leclair par les trois voleurs à Lac-des-Écorces. M. Hinse est alors prévenu de la situation par le garagiste et qui lui dit qu'il devra venir récupérer la voiture lui-même. M. Hinse se présente au garage de M. Leclair le 18 décembre, quatre jours après le cambriolage.

Mais M. Leclair ne peut pas laisser partir la voiture de M. Hinse sans l'accord des policiers. M. Hinse doit se rendre au palais de justice pour obtenir un *release* (laisser-aller) pour sa voiture comme elle est impliquée dans un événement criminel. M. Hinse se rend donc au palais de justice de Mont-Laurier avec le garagiste Leclair pour obtenir un laisser-aller. Hinse entreprend les démarches, mais on se rend vite compte qu'il lui manque les papiers d'enregistrements du véhicule, laissés au garage de Lac-des-Écorces, nécessaires pour compléter le formulaire de laisser-aller. M. Hinse quitte donc avec M. Leclair pour aller chercher les papiers au garage de ce dernier. À leur retour, une mauvaise surprise attend M. Hinse. Apparemment, lors de son premier passage au palais de justice, M. Grenier, la victime du vol, était présent, l'aurait vu et l'aurait immédiatement identifié comme étant l'un des trois hommes s'étant infiltré chez lui. Donc, dans l'heure qu'ont pris M. Hinse et M. Leclair pour aller chercher les papiers du véhicule à Lac-des-Écorces, le policier Conrad Bourgeois a mis sur pied à la va-vite une parade d'identification en prévision du retour de Hinse.

Le bureau du chef de police Bourgeois Source : SHGHL

Au retour du garage, une surprise attend Hinse au palais de justice de Mont-Laurier. Lui qui était seulement parti chercher les papiers nécessaires à obtenir le laisser-aller se retrouve maintenant devant Conrad Bourgeois, chef de la police provinciale à Mont-Laurier, qui l'accuse d'être l'un des hommes ayant commis le vol au magasin Grenier. M. Hinse est trainé dans une parade d'identification patentée, devant le couple Grenier qui a été amené au palais de justice à la va-vite durant l'absence de M. Hinse. Malchance pour Hinse, le couple Grenier confirme l'identifica-

tion. Il n'en faut pas plus pour les policiers qui arrêtent M. Hinse sur le champ, le 18 décembre 1961.

Réjean Hinse demande immédiatement à avoir accès à un avocat. Il demande à appeler un avocat de Montréal qu'il connait bien et en qui il a confiance, mais le chef de la police provinciale, Conrad Bourgeois, refuse, insistant pour que l'avocat local Henri Courtemanche s'occupe de son cas. Le 22 décembre 1961, Henri Courtemanche se présente à la prison du palais de justice pour voir Hinse, qui lui raconte l'histoire. Courtemanche le rassure et soutient que dans une petite région comme Mont-Laurier, il représente sa meilleure chance d'acquittement parce qu'il est très proche du juge. Rassuré, Hinse décide de lui faire confiance. C'était sans savoir la réputation du personnage, sénateur depuis 1960, et reconnu coupable la journée même (le 22 décembre) de recevoir 10% de toutes les concessions faites par le gouvernement fédéral aux hôpitaux montréalais, un scandale qui lui vaudra le surnom du « sénateur au 10% ».

Malheureusement pour Hinse, la proximité de son avocat avec le milieu s'avéra être un handicap plutôt qu'un avantage. Courtemanche et Bourgeois connaissaient bien le couple Grenier et étaient portés à leur faire confiance, et c'est exactement ce qu'ils firent. Même chose pour le policier de la police municipale de Mont-Laurier, Arthur Scott, un proche des Grenier, qui témoigne avoir arrêté Beausoleil lors d'un contrôle routier en septembre précédant, soutenant que Hinse était dans la voiture en compagnie de ce dernier.

Le bureau de Bourgeois au palais de justice
Source : SHGHL

De nos jours, un témoin n'a que peu de crédibilité devant une cour de justice, car on sait maintenant que la mémoire humaine est extrêmement faillible, particulièrement quand vient le temps de se remémorer des événements stressants ou particulièrement traumatisants. Mais à l'époque, le témoin était sans doute l'un des types de preuve ayant le plus de force, surpassé seulement par la confession. Rappelons-nous que nous sommes à une époque où l'ADN et autres méthodes médico-légales ne sont pas encore utilisées.

Au terme de trois ans de procédure judiciaire, le juge prononce Hinse coupable du vol commis au magasin Grenier le 14 décembre 1961. Il restera en prison au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul en banlieue de Montréal de 1964 à 1969, moment où il sera libéré sur parole. Mais contrairement à beaucoup d'hommes qui passent par la prison pour finalement en ressortir en étant des criminels plus endurcis, M. Hinse, animé par le sentiment d'injustice qui l'habite, profite de son passage en incarcération pour s'instruire. Philosophie, histoire, droit, sociologie, Réjean Hinse en mange lors de son séjour et en 1969, lors de sa libération, il est mieux équipé que jamais pour contester l'injustice qui lui a été commise.

Pendant les vingt prochaines années, M. Hinse, alors retourné à un semblant de vie normale sur les chantiers de construction, se bat pour qu'on rouvre son dossier, question de pouvoir prouver son innocence. C'est finalement en 1989 que la police provinciale accepte de se repencher sur son cas et le dossier est rouvert. La nouvelle enquête permet de confirmer que M. Hinse était bien innocent du crime dont on l'a accusé près de trois décennies plus tôt. Un affidavit signé par Duval, qui avait entre-temps fui en République Dominicaine, vient notamment confirmer l'absence de Hinse la nuit du vol et que ce dernier n'avait rien à voir avec l'opération criminelle.

C'est en 1991 que la cour d'appel du Québec reçoit le plaidoyer de Hinse concernant le jugement établi au palais de justice de Mont-Laurier. Au bout du procès, la cours d'appel rend le verdict que l'enquête entourant l'arrestation de M. Hinse avait été bâclée et casse donc le jugement de culpabilité qu'avait reçu M. Hinse au palais de justice de Mont-Laurier. En 1997, la cour suprême confirme le jugement de la cour d'appel du Québec de 1991. En 2011, à la suite de poursuites contre le gouvernement canadien, M. Hinse obtient une compensation de 8,6 millions de dollars. Avec les 4,5 millions de dollars reçus du gouvernement québécois, la somme totale de 13 millions de

dollars représente la plus grande compensation versée due à une erreur judiciaire. Malheureusement pour M. Hinse, toujours en reconnaissant son innocence, la cour supérieure du Canada juge en 2011 que les agents fédéraux impliqués dans le dossier de l'arrestation de M. Hinse en 1961 ont fait leur travail correctement, selon les critères de l'époque. Ce jugement vient invalider la responsabilité du gouvernement fédéral dans l'emprisonnement injuste de M. Hinse, délivrant le gouvernement canadien de leur obligation de payer les 8,6 millions à M. Hinse.

Malgré ce revers de situation, M. Hinse aura obtenu ce qui l'obsédait depuis 40 ans, la confirmation de son innocence. Plus que les compensations financières, ce qui comptait pour M. Hinse était de laver son nom, qui avait été sali par le système judiciaire canadien, et qu'on reconnaisse qu'il avait été victime d'une injustice. Aujourd'hui, Réjean Hinse est retraité, après une vie passée comme plombier sur les chantiers de construction du Québec et du Canada. Son passage en prison, bien qu'injuste et traumatisant, fut l'occasion pour l'homme de s'instruire et, encore à ce jour, M. Hinse est un avide consommateur de philosophie qui en fait un partenaire de conversation absolument fascinant.

Notes

1. L'article a été écrit grâce au témoignage de Réjean Hinse, qu'il a livré à Yohan Desmarais le 16 décembre 2021.

Erratum

1. La Laurentie 20 La Lièvre, une rivière à canot : De nouvelles sources d'informations soutiennent que la seconde course du « 200 miles » se serait tenue en 1916 plutôt qu'en 1915 comme c'est indiqué.

2. La Laurentie 27 L'école Saint-Eugène 1950-2020 : Dans la liste des directeurs et directrices de l'établissement au fil des ans, nous avons oublié de mentionner Mme. Lise Soucy.

3. La Laurentie 29 Les 50 ans de la Troupe Montserrat : Nous avions attribué le texte *Toujours vivante et vibrante* à Mary Radermaker plutôt qu'à Marie-Yvonne Brisebois. Nous aimerions réitérer que Mme. Brisebois est bien l'autrice du texte en question. Mme. Radermaker a pour sa part rédigé le texte *Ma bonne étoile*. Nous présentons nos excuses aux deux autrices.

4. La Laurentie 29 Les 50 ans de la Troupe Montserrat : Nous avions attribué la production de la pièce Les 12 hommes en colères et l'élaboration du festival international de théâtre de Mont-Laurier à la Troupe Montserrat. C'était là une confusion de notre part. C'est plutôt Double-Défi qui est derrière ces deux projets.

Le shérif au Québec

par France Gougeon

Mme Gougeon fait son entrée au palais de justice de Mont-Laurier en 1976. En 1982, elle devient technicienne juridique et occupera divers postes, dont celui de shérif-adjointe, jusqu'en 1990, pour ensuite occuper son poste de technicienne juridique jusqu'à sa retraite en 2010.

Shérif. Voilà un mot qu'on n'associe pas avec l'histoire québécoise. Il évoque plutôt des images de films westerns, d'hommes basanés par le soleil, le regard obscurci par le large bord de leur chapeau, se toisant méchamment dans une impasse mexicaine, prêt à dégainer pour servir la justice. Si la culture populaire a cimenté cette image dans l'imaginaire collectif, la réalité est que le titre de shérif pré date de beaucoup l'époque de la conquête de l'Ouest américain et l'idée qu'on en a n'est pas nécessairement si prêt de la réalité qu'on le croit. En effet, le poste est un très vieux poste de tradition anglaise. Vous connaissez d'ailleurs certainement un célèbre shérif tiré d'une légende médiévale : le shérif de Nottingham, l'adversaire principal de la fable de Robin des Bois. Le poste continue d'exister jusqu'à ce jour et nous verrons ici comment il a été introduit dans le Canada français et quels ont été les rôles du Shérif au Québec au fil du temps.

Rodolphe Robert, 1er shérif de Labelle Source : SHGHL

Comme nous venons de le mentionner, le shérif est un titre de loi traditionnel britannique. Ce qui veut dire qu'à l'époque de la Nouvelle-France, il n'y avait pas de shérif sur le territoire. Plutôt, c'était le huissier, poste de loi qui nous vient du droit français, qui occupe une fonction similaire à la cette époque. Avec la conquête de 1760 et la proclamation royale de 1763, le Québec (alors le Bas-Canada) passe au régime anglais. Le shérif fait son apparition au Québec. Mais quelques décennies plus tard, le gouvernement britannique, enclin à apaiser la gronde régnant chez les canadiens-français, proclame en 1791 l'Acte constitutionnel qui rétablit certains aspects hérités du système français, dont le droit civil français. Cet acte fait en sorte que le métier d'huissier réapparait sur le territoire. Mais les autorités légales se retrouvent devant un nouveau problème : ils ont maintenant deux postes d'officier de justice différents remplissant la même fonction. C'est ce qui mène le poste de shérif au Québec à se spécialiser dans certaines tâches que ne font pas les shérifs américains, par exemple.

Le shérif et le code civil

Le shérif occupe donc une fonction bien précise au Québec, que ce soit au niveau civil ou criminel. Au niveau civil, le poste de shérif est principalement lié à l'immobilier. C'est, par exemple, le shérif d'un district judiciaire qui s'occupe d'appliquer la vente d'un immeuble lorsque le juge l'ordonne. Toutefois, cet aspect du travail de shérif a grandement été tronqué il y a une dizaine d'années. En effet, depuis 2010 environ, ce sont les huissiers qui s'occupent de la gestion des dossiers décrits ci-dessus, bien que le shérif en reste la personne responsable et celle qui doit assumer en cas de problème. Vers 2018, les responsabilités du shérif au niveau civil sont confiés à d'autres agents de justice, confinant le rôle du shérif au niveau criminel.

Le shérif et le code criminel

La majorité des responsabilités du shé-

rif se situe au niveau du code criminel, une chose toute logique puisque le poste est héritier du système britannique et, rappelez-vous, le Québec, au niveau civil, est sous la tradition française depuis l'Acte constitutionnel de 1791. Ses responsabilités au niveau civil ont possiblement été ajoutées au fil du temps, selon les besoins. Sa tâche première et sûrement la plus importante est la constitution des jurys.

Chaque citoyen a « le droit d'être jugé par ses pairs ». Voilà une petite phrase qu'on entend régulièrement dans les films et séries policières. Elle réfère au fait que certains procès sont tenus devant un jury : un groupe de citoyens présents pour entendre la cause, délibérer et rendre un jugement. Ce sont les fameux pairs. Au Canada, typiquement, ce sont les cas d'origines criminels passibles d'une peine d'emprisonnement de plus de 5 ans qui sont susceptibles de passer devant un jury.

Un jury est un groupe de personnes, que l'on nomme des jurés, et c'est au shérif de le constituer. C'est un rôle primordial qui est instrumental au bon fonctionnement du système de justice puisque la constitution d'un jury est une étape obligatoire pour la tenue de certains procès. Le shérif doit donc prendre en compte une variété incroyable de facteurs dans la sélection des gens qui seront appelés à possiblement composer le jury : à quel point le procès est médiatisé? Y-a-t-il des coaccusés? Dans quelle langue se déroulera le procès? Etc. Le shérif doit donc être à l'affut d'une foule de facteurs différents.

Godfroy Lamarche, shérif dans les années 1920-1930
Source : SHGHL

Le shérif juge ainsi du nombre de personnes à convoquer pour un procès donné. Sa liste peut comporter plusieurs dizaines de noms ou plusieurs centaines : c'est au shérif de juger des besoins de la cour dans le dossier en question. Les sommations sont envoyées et les citoyens se présentent par la suite au palais de justice où les avocats des deux côtés les interrogeront pour s'assurer de leur impartialité. Y-a-t-il des liens préexistants entre l'accusé et le juré potentiel? Est-ce que le juré potentiel a toute sa tête? A-t-il été victime d'un crime similaire dans sa vie qui pourrait biaisé sa décision? Etc. Le shérif est présent tout au long de cet interrogatoire et prend note des choix et réflexions des avocats dans la sélection du jury. Le ou la shérif s'occupe par la suite d'expliquer au nouveaux jurés leur rôle et les attentes que le système de justice a envers eux. Les jurés sont alors prêts pour le procès.

Adrien Larose, shérif dans les années 1940-1950
Source : SHGHL

Mais le rôle du shérif ne s'arrête pas là. Durant le procès, le shérif est responsable du bien-être des jurés. Il ou elle s'occupe de la planification des collations et repas, des billets de stationnement, de la réservation de chambre dans les hôtels accrédités, etc. Le shérif est également le pont entre les jurés et le juge. Une fois les délibérations commencées, personne ne peut entrer en contact avec le jury excepté le shérif et quelques constables spéciaux responsables de la sécurité.

Conclusion

Shérif. Sans aucun doute, ce mot continuera d'éveiller dans l'imaginaire collectif des images d'hommes de loi sans merci. Mais les quelques lecteurs et lectrices privilégiés qui lisent présentement cet article sauront, qu'au Québec, nous avions nos propres shérifs. Loin de l'image stéréotypée issue du cinéma américain, le shérif québécois est d'abord et avant tout l'officier responsable des jurys, de leur convocation jusqu'à leur départ une fois le jugement rendu. Bien que moins connu dans l'espace public québécois que son penchant états-unien, le shérif reste un poste très important et joue un rôle prédominant dans les procès de nature criminelle.

18 décembre 1961 : Genèse d'une injustice

par Yohan Desmarais

L'auteur est détenteur d'un baccalauréat et d'une maîtrise en histoire de l'Université de Montréal. Originaire de la région, il occupe le poste de directeur et d'historien pour la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides.

Les circonstances ayant mené à l'inculpation erronée de Réjean Hinse étaient toutes réunies cette journée du 18 décembre 1961. Il est possible de spéculer que M. Hinse n'aurait possiblement jamais fait de prison pour le vol au magasin Grenier s'il n'avait pas été là le 18 décembre pour récupérer sa voiture. On peut même soutenir qu'il aurait évité la prison en se présentant au palais de justice seulement 30 minutes plus tard. Ceci est l'histoire de la journée et des circonstances ayant mené à l'une des pires injustices judiciaires de l'histoire du Canada.

18 décembre 1961. Réjean Hinse arrive à Lac-des-Écorces, guidé par Laurent Beausoleil, avec l'intention de récupérer sa voiture, laissée au garage de Gérard Leclair par un acheteur potentiel qui faisait un essai routier de quelques jours au moment du bris mécanique. Arrivé sur place, M. Hinse apprend qu'il doit se rendre au palais de justice de Mont-Laurier pour obtenir un *release* (laisser-aller) pour sa voiture puisque l'acheteur potentiel avait été impliqué dans un cambriolage quelques jours plus tôt, le 14 décembre. M. Hinse se rend donc au palais de justice de Mont-Laurier pour obtenir le dit document qui lui permettra de récupérer son véhicule. Tandis que Beausoleil attend à Lac-des-Écorces.

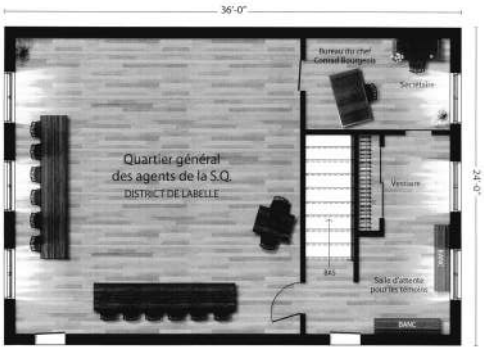

Figure 1 Source : Réjean Hinse

L'endroit qui nous intéresse est au deuxième étage du palais de justice de Mont-Laurier, soit le quartier général de la police provinciale du district de Labelle[1]. Comme on peut le voir sur la figure 1, l'emplacement est composé d'une salle d'attente avec vestiaire, d'une salle d'audience et du bureau du chef de la police provinciale du district de Labelle, Conrad Bourgeois. On accède à l'endroit par une cage d'escalier qui donne dans la salle d'attente. Cette dernière est connectée à la salle d'audience et au bureau du chef de police qui a aussi son accès à la salle d'audience grâce à une porte capitonnée.

Le 18 décembre, Hinse se présente au quartier général avec le garagiste Leclair pour obtenir son laisser-aller. Il monte les escaliers et se rend immédiatement dans la salle d'audience avec le caporal Patrick Martin pour remplir le formulaire du laisser-aller à une dactylo installée dans la salle tandis que M. Leclair attend, accoté dans le cadre de porte liant la salle d'audience à la salle d'attente (figure 2). Ce qui M. Hinse apprendra plus tard, c'est que durant ces événements, M. Grenier, victime du vol, était dans le bureau du chef Bourgeois pour voir ce dernier, mais a été informé par sa secrétaire que Bourgeois était absent. C'est à ce moment que M. Grenier aurait quitté, alors que M. Hinse remplissait avec M. Martin son formulaire. En quittant, M. Grenier aurait emprunté la porte liant le bureau du chef de police à la salle d'attente et, voyant M.

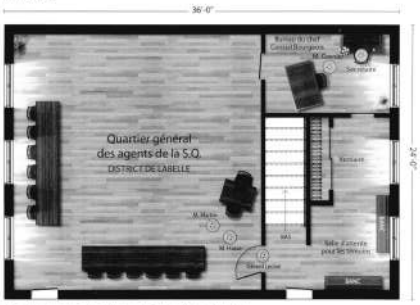

Figure 2 Source : Réjean Hinse

Leclair dans l'embrasure de la porte de la salle d'audience, ce serait approché pour le saluer. C'est à ce moment que M. Grenier aurait aperçu M. Hinse, assis au bureau de la dactylo. Bien qu'étant de dos, M. Grenier croit immédiatement reconnaitre l'un des hommes ayant entré par effraction chez lui quatre jours plus tôt (figure 3). M. Grenier retourne chez lui où il trouve le chef de police Conrad Bourgeois en train de discuter avec sa femme. Sans attendre, il dit au chef de la police provinciale du district de Labelle qu'il vient de voir l'un des cambrioleurs assis sur une chaise au palais de justice. Hinse, pour sa part, n'est jamais conscient de la présence de Grenier au palais.

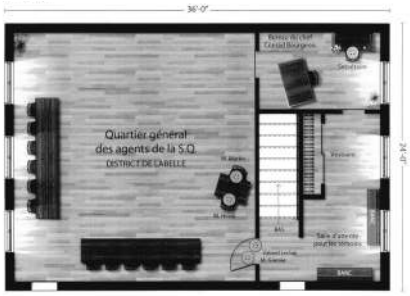

Figure 3 Source : Réjean Hinse

Entre temps, M. Hinse est toujours au palais de justice à remplir le formulaire avec M. Martin, mais les hommes se rendent compte qu'il leur manque les papiers d'enregistrement du véhicule nécessaires au formulaire, qui sont restés au garage de M. Leclair à Lac-des-Écorces. M. Hinse et M. Leclair quittent alors le palais de justice pour aller récupérer les papiers chez ce dernier. Pendant ce temps, le chef de police Conrad Bourgeois arrive au palais de justice accompagné du couple Grenier. Patrick Martin informe Bourgeois que M. Hinse est parti chercher des papiers et qu'il sera de retour sous peu.

Environ 45 minutes après leur départ, les deux hommes reviennent de Lac-des-Écorces et une mauvaise surprise attend M. Hinse (figure 4). Durant sa courte absence, le chef de police Bourgeois avait monté à la hâte une parade d'identification (cette procédure qu'on voit souvent dans les films et séries télévisées qui consiste à aligner une série de personne se ressemblant, dont l'une est l'accusé, et de demander aux victimes d'identifier l'accusé parmi ces personne). Le but de ces parades d'identification est de s'assurer de la solidité d'un témoignage identifiant quelqu'un. En mettant l'accusé en parallèle avec des personnes qui lui ressemblent, on s'assure, dans une certaine mesure, que les témoins reconnaissent vraiment leur agresseur plutôt qu'une personne correspondant *grosso modo* à sa description physique. Mais cette parade d'identification fut une véritable farce. En voici la description.

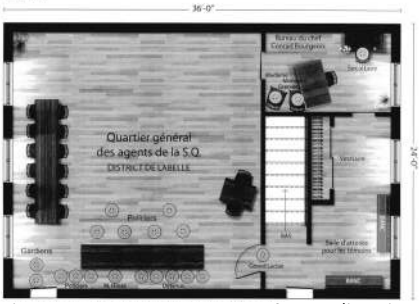

Figure 4 Source : Réjean Hinse

On place M. Hinse, habillé en civil, entre trois policiers en uniforme et cinq détenu portant l'uniforme de la prison (figure 5). De plus, toutes les personnes présentes dans la salle, sauf M. Hinse sont de la région et chacun, excepté M. Hinse, se connaissent de vus. Les cartes ne sont absolument pas brouillées quand vient le temps pour le couple Grenier d'identifier leur agresseur et, sans surprise, ils n'ont aucune hésitation à pointer vers le seul homme habillé en civil et qui n'est pas de la région. Une première parade d'identification qui sera d'ailleurs passée sous silence lors du procès.

Figure 5 Source : Réjean Hinse

Le couple Grenier, le chef Bourgeois et sa secrétaire se retirent alors dans le bureau du chef de police pour discuter, laissant Hinse assis sur une chaise dans la salle d'audience (figure 6). Après quelques minutes, le chef de la police provinciale de Labelle fait entrer Hinse dans son bureau et improvise une seconde parade d'identification. Hinse se rappelle alors avoir vu une quin-

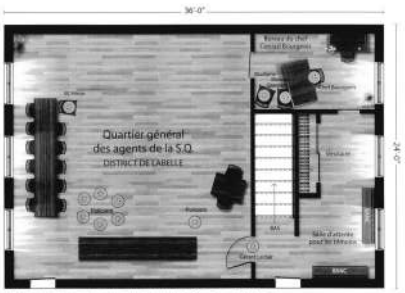

Figure 6 Source : Réjean Hinse

zaine de photos éparpillées sur le bureau du chef Bourgeois dont une semblait être de lui. Bourgeois force alors Hinse à confronter ses supposées victimes en les regardant dans les yeux. Hinse maintient son innocence et on le renvoie attendre dans la salle d'audience. Conrad Bourgeois demande alors d'aller rechercher les détenus pour refaire une parade d'identification, à la différence qu'il demande à ce qu'on amène également Laurent Beausoleil, l'un des criminels ayant commis le vol par infraction avec Duval et Verronneau, qui était emprisonné dû à cet incident. Puis, la parade d'identification reprend. Hinse est toujours en civil entre les policiers et les détenus. Il porte un chapeau que lui a enfoncé le chef Bourgeois sur la tête. Beausoleil pour sa part est au milieu de la rangée de détenus (figure 7). Lui aussi a un chapeau du même style sur la tête sur l'ordre de Bourgeois.

Figure 7 Source : Réjean Hinse

On demande d'encore une fois au couple Grenier d'identifier leurs agresseurs du 14 décembre. Le couple se retrouve alors devant la parade. Trois policiers sur la gauche. Certainement, ils ne les pointeront pas, ils savent très bien que ce ne sont pas eux les agresseurs. Sept détenus sur la droite. Le couple a certainement conscience qu'un de leur agresseur est dans ce lot. De plus, l'un d'eux sort du lot, il a un chapeau. En plus de cela, c'est Laurent Beausoleil, un gars de la région que le couple a reconnu le soir du vol. Sans hésitation et avec une certitude certaine, le couple pointe Beausoleil comme étant l'un des perpétrateurs du vol. Puis on leur demande d'identifier un autre de leurs agresseurs. Il est dans la parade leur dit-on. Les trois policiers sur la gauche ne passent même pas par la tête du couple Grenier. Il reste sept personnes, dont six détenus. Les six détenus sont des gars de la région et le couple Grenier ne croit pas les avoir vus le soir du vol. Mais il y a cette septième personne, en civil. Il sort du lot, habillé différemment, il attire l'œil. En plus, il a le même chapeau que Beausoleil, créant un lien entre les deux hommes dans l'inconscient du couple. Sans trop de surprise, le couple Grenier identifie encore une fois Hinse comme l'un des voleurs.

Malgré cette moquerie de parade d'identification, il n'en faut pas plus au chef de police Conrad Bourgeois pour mettre Réjean Hinse sous arrestation. Deux jours plus tard, il est accusé du vol au magasin Grenier et au bout d'un procès bâclé, il sera emprisonné en 1964, jusqu'en 1969. L'exemple de Réjean Hinse en est un des dangers inhérents au mauvais travail policier. Le chef de police Bourgeois croyait avoir son homme lorsque Henriot Grenier lui dit l'avoir aperçu au palais de justice. Il est parti de cette certitude et a tout fait pour la rendre réelle. Sans doute le fait que Grenier et Bourgeois se connaissaient très bien a dû influencer le niveau de confiance que Bourgeois avait dans la parole de Grenier. Et du côté du couple Grenier, on peut spéculer qu'ils croyaient vraiment avoir le bon homme. Les cas de fausse identification, faits de bonne volonté, arrivent plus souvent qu'on le pense après tout[2]. En discutant avec M. Hinse, il n'en veut d'ailleurs pas au couple Grenier qu'il considère avoir agi de bonne foi, un sentiment empli de sagesse.

Notes

1. À l'époque, Mont-Laurier avait sa propre police municipale qui avait pour travail d'appliquer les règlements municipaux. Les lois québécoises étaient pour leur part appliquées par les agents provinciaux.

2. Vous trouverez des centaines d'exemple de cas de fausses identifications faites de bonne foi sur le site de Innocence project et Innocence Canada, deux organismes dédiés à redresser les torts causés par les emprisonnements dûs aux erreurs judiciaires aux États-Unis et au Canada respectivement.

3. L'article a été écrit grâce au témoignage de Réjean Hinse ,qu'il a livré à Yohan Desmarais le 16 décembre 2021.

Samuel Ouellette et l'affaire Nicholson

par Françoise-Romaine Ouellette

L'auteure est détentrice d'un doctorat en anthropologie de l'Université de Montréal et a fait sa carrière en tant que professeure-chercheure au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS. Elle-même descendante de Samuel Ouellette, elle s'implique dans le milieu historique régional en étant notamment membre du CA de la SHGHL.

« Le vendeur n'est pas tenu de délivrer la chose si l'acheteur n'en paie pas le prix ».

Cette règle de droit[1] est citée dans un jugement de la Cour supérieure rendu à Montréal le 3 octobre 1924, en faveur de Samuel Ouellette, industriel de Mont-Laurier. Elle condense en peu de mots la décision du juge de Lorimier dans une affaire qui, à l'époque, a provoqué des remous dans l'économie locale.

Dans les années 1910 et 1920 Samuel Ouellette était l'un des entrepreneurs et industriels les plus polyvalents de Mont-Laurier[2]. En 1918, après avoir racheté la *Scierie Mont-Laurier* à ses partenaires, il s'est lancé dans le commerce du bois à une assez grande échelle. Toutefois, il a alors subi un revers de fortune magistral qui l'a amené à liquider ses actifs et l'a entraîné dans une longue saga judiciaire.

En me lançant, une centaine d'années plus tard, dans une recherche biographique sur Samuel Ouellette, je savais déjà par les récits familiaux[3] et des écrits d'historiens que sa mésaventure financière était reliée à « la faillite de l'un de ses importants acheteurs de Grande-Bretagne »[4] du nom de Nicholson. Elle avait donné lieu à trois procès successifs[5], que Samuel Ouellette avait gagnés, mais son bois avait été saisi par la Banque d'Hochelaga. Les détails de l'affaire restaient tout de même vagues et les documents sur le sujet conservés par ma famille trop incomplets pour bien éclairer ma lanterne.

Par chance, la découverte d'une courte lettre adressée à Samuel Ouellette par son avocat, Me Alfred Duranleau, m'a appris que sa cause s'était rendue jusqu'en Cour suprême du Canada, en 1927. Je suis donc allée chercher directement de ce côté-là. Quelques jours et quelques dollars plus tard, j'ai obtenu du centre des dossiers de la Cour suprême la copie numérisée d'un dossier plutôt imposant totalisant près de 800 pages[6]. Contrairement à bien des dossiers judiciaires qui sont trop succincts pour permettre de reconstituer l'histoire du cas auquel ils réfèrent, ce dossier en documente avec précision les aspects légaux, financiers et techniques. De plus, il fourmille d'informations historiques intéressantes sur l'industrie du bois de sciage dans la région de Mont-Laurier à cette époque.

Dans la suite du présent texte, je relate cet épisode de la vie de Samuel Ouellette, sous l'angle particulier défini par ce dossier judiciaire, c'est-à-dire celui d'un contrat dont toutes les conditions n'ont pas été respectées, chacune des parties en imputant la faute à l'autre. Au passage, je souligne des aspects importants du contexte économique et social que la cause met en relief.

L'origine du litige

Samuel Ouellette et l'exportateur montréalais E. M. Nicholson & Co faisaient des affaires ensemble depuis 1918, à la satisfaction des deux parties. Nicholson ne comprenait pas le français. Ouellette était peu instruit et ne comprenait pas l'anglais. Ils avaient besoin d'un interprète pour communiquer et Ouellette dé-

La scierie Ouellette. Sur la droite, la Lièvre et sur la gauche, le ruisseau Villemaire

Source : SHGHL

pendait de son commis, J. Alphée Boisvert, pour sa tenue de livres et sa correspondance avec Nicholson.

Le 6 novembre 1919, ils ont signé un contrat sous seing privé concernant toute la coupe de bois franc que ferait Ouellette sur les limites de la MacLaren pendant la saison 1919-1920. Le 15 du même mois, Nicholson a décidé d'accepter aussi du bois qui proviendrait d'ailleurs que des limites de la MacLaren. Le 5 février 1920, il a également accepté de limiter à 3 millions de pieds le bois vendu au prix initialement convenu (60 $ le mille pieds) et d'attribuer un meilleur prix au reste de la récolte (70$ le mille pieds) compte tenu d'un marché en hausse. Le 17 février, ce prix a encore été augmenté (75$ le mille pieds).

Samuel Ouellette Source : SHGHL

Ouellette a récolté cette année-là près de 7 millions de pieds de bois franc, provenant des cantons Pope, Campbell, Bouthillier et Robertson[7], qui ont été portés en garantie des avances que lui a consenties la Banque d'Hochelaga pour financer ses opérations. Il avait fait installer un *hot pond* (bassin d'eau chaude)[8] à sa scierie de Mont-Laurier afin de commencer le sciage dès janvier 1920. Et, à partir d'avril, son moulin a été en opération jour et nuit jusqu'à la fin d'août. Les premières livraisons ont commencé en février : du tilleul en billots et des planches de merisier des meilleures qualités, qui ont été exportées en Angleterre.

Bref, dans un marché haussier, les deux parties n'ont pas hésité à augmenter leur mise respective. Cependant, après un sommet atteint en mars 1920, les prix ont commencé à chuter. Plusieurs entreprises de sciage ont dû cesser leur activité et le marché n'a repris de la vigueur qu'en août 1922. Le litige entre Nicholson et Ouellette a été directement provoqué par cette conjoncture.

Le règlement *pro forma*

La transaction devait se clore au 31 décembre 1920 par un estimé approximatif (*pro forma*) du bois restant à expédier et par son paiement final, au prix convenu par contrat. C'est de cette manière que Nicholson et Ouellette avaient déjà fait affaire antérieurement. Ce règlement *pro forma* a été fait tel que prévu, daté du 31 décembre 1920. Il touchait 4 865 037 pieds de planches toujours empilées dans la cour de la scierie. Nicholson n'étant pas en mesure d'acquitter la somme qu'il lui restait à payer sur ce bois, il l'a réglée par un billet promissoire pour 3 mois à 8% d'intérêt en faveur de Ouellette, qui l'a déposé à la Banque d'Hochelaga.

Dans les mois qui ont suivi, manquant de débouchés, Nicholson a ralenti les demandes d'expédition faites à Ouellette. Il a commencé à rejeter de grandes quantités de son bois prétextant qu'il ne satisfaisait pas aux clauses du contrat. Il a versé certains acomptes sur son billet, mais n'a pas respecté les modalités de paiement convenues avec Ouellette, refusant d'admettre que le règlement *pro forma* du 31 décembre 1920 l'obligeait à prendre possession de tout le bois au prix convenu. Une annulation du contrat a été envisagée, à laquelle la Banque d'Hochelaga s'est opposée. Pour limiter ses propres pertes, elle a plutôt décidé d'exercer ses droits sur le bois restant dans la cour de Ouellette et obligea ce dernier à cesser complètement ses expéditions dès janvier 1922.

Les procédures judiciaires

Le 20 février 1922, E.M. Nicholson & Co a réagi en intentant une poursuite contre Samuel Ouellette et la Banque d'Hochelaga. Dans cette poursuite, Nicholson soutient avoir payé 104 281,52$ en surplus de la valeur du bois reçu, et qu'il n'y en a plus dans la cour de Ouellette de la qualité prévue au contrat. Pourtant, il exige aussi une livraison, dans les 5 jours du jugement, d'environ 1 million et demi de pieds et l'annulation de son billet. Il refuse de prendre le reste du bois sous contrat, soit environ 2 100 000 pieds, alléguant sa trop mauvaise qualité.

La cause a été entendue par la Cour supérieure en 1923. Elle a rendu son jugement en faveur de Samuel Ouellette et de la Banque d'Hochelaga le 3 octobre 1924. Ce jugement a ensuite été confirmé en appel, le 23 décembre 1925, par la Cour du Banc du Roi pour la province de Québec et, finalement, par la Cour suprême du Canada, le 20 avril 1927.

La Cour supérieure a examiné les contrats et engagements signés, les qualités et quantités de bois manufacturées, les rapports d'expédition, les avances reçues, les paiements effectués, les garanties prises, etc. Son analyse l'a menée à rejeter les prétentions de Nicholson et à conclure qu'il était en faute dans l'affaire. Cependant, les avocats de Nicholson ont voulu démontrer que le bris de contrat était plutôt la responsabilité de Samuel Ouellette lui-même, prétendant qu'une grande proportion de son bois était de qualité inférieure (chauffé, taché, fendu, trop mince…) due à des défauts de sciage, à de mauvaises pratiques d'empilage et, globalement, à une tenue négligente de sa cour à bois. Ils ont également voulu prouver que le règlement *pro forma* ne pouvait être considéré définitif. Pour prouver ces allégations ou pour les réfuter, les avocats de l'une et l'autre partie ont interrogé de nombreux témoins.

La transcription des témoignages a été conservée parce que ce jugement de la Cour supérieure a été porté en appel, mais elle ne l'aurait pas été autrement[9]. Ils donnent accès au point de vue particulier de plusieurs marchands de bois, inspecteurs, mesureurs, gérants de scierie, gérants de banque et cols blancs. Plusieurs d'entre eux ont été, à un moment ou à un autre, des employés, des partenaires ou des clients de Nicholson ou de Ouellette. La plupart revendiquaient une longue expérience dans la manufacture ou le commerce du bois de sciage.

Les témoins, lorsqu'ils avaient vu de près les étapes de réalisation du contrat, ont été interrogés sur la manière dont elles se sont déroulées. Ils ont été invités à préciser, plus particulièrement, s'ils étaient familiers avec l'établissement d'un règlement *pro forma* pour du bois vendu par contrat qui n'a encore été livré et payé. Ils ont expliqué les normes de classification du bois édictées par la *National Hardwood Association* et la manière dont se faisaient les inspections et les mesures planche par planche lors des expéditions par train. Ils ont été interrogés sur la manière correcte de monter et de couvrir les piles de planches, sur le temps de séchage du bois et les conditions susceptibles de provoquer sa détérioration ainsi que, dans plusieurs cas, sur leur opinion personnelle quant à la tenue des trois cours à bois du moulin à scie de Samuel Ouellette à Mont-Laurier.

À la lumière de ces témoignages, la Cour a conclu que le règlement *pro forma* en litige était alors une coutume commerciale reconnue et bien établie, qui se révélait généralement à l'avantage de l'acheteur au moment du mesurage planche par planche et de l'expédition par train, et que Nicholson était tenu de le respecter. Quant à la détérioration d'une partie du bois, puisqu'elle n'avait pas été constatée lors du règlement *pro forma*, elle avait été causée par une exposition prolongée aux intempéries, par la faute de l'acheteur. Ouellette était dans son droit lorsqu'il a interrompu ses livraisons. Par ailleurs, sa créancière, la Banque d'Hochelaga était aussi dans son droit quand elle a décidé d'exercer sa garantie sur le bois restant dans sa cour, l'acheteur s'étant révélé insolvable.

La scierie Eagle Lumber de Séraphin Bock
Source : SHGHL

Le dénouement de l'histoire illustre bien la part active que la banque prenait localement dans le commerce du bois. En effet, en 1923, la Banque d'Hochelaga a confié la revente du bois resté dans la cour de Ouellette à Séraphin Bock, à une commission de 5% sur le prix brut réalisé[10]. Bock était alors président de *The Montreal Lumber Dealers's Association* et membre directeur de la *Canadian Lumbermen Association*. Surtout, il était gérant de la Eagle Lumber Co à Mont-Laurier, dont la cour à bois était voisine de celle de Ouellette. La Banque a alors embauché elle-même d'anciens employés de Samuel Ouellette pour travailler dans sa cour et faire les expéditions.

Les résultats de cette opération de revente ont permis de démontrer, lors du procès en Cour supérieure, que le bois pourtant rejeté par Nicholson avait conservé une bonne valeur sur le marché. Cependant, Ouellette n'a jamais vu la couleur de cet argent. Pendant que la cause était portée en appel à la Cour du Banc du Roi et, ensuite, à la Cour suprême, il était déjà occupé à se refaire autrement une santé financière.

Notes

1. *Code Civil du Bas-Canada*, article 1496.

2. Il a construit plusieurs édifices importants, notamment, la cathédrale. Il a aussi fondé, acheté ou soutenu plusieurs entreprises industrielles (fonderie, manufacture de portes et châssis, scieries, carrière de granit, tannerie…). Voir Luc Coursol, 1985, *Histoire de Mont-Laurier, Tome 1 1885-1940*, Mont-Laurier : L'Artographe, p. 180-181.

3. Mon père, Roméo, était le fils aîné de Samuel Ouellette.

4. Voir Luc Coursol, *op. cit.* et une mention semblable dans Serge Laurin, 1989, *Histoire des Laurentides,* Québec : IQRC p. 392.

5. Voir Guénette, Suzanne, 2012, « Ils ont bâti notre histoire », *La Laurentie* no 14, p. 21. L'auteure parle de trois procès « jusqu'au Banc de la Reine », mais la réalité a été un peu différente.

6.Cause no 5209, *E.M. Nicholson & al. c. Samuel Ouellette & al*. Le dossier comporte 2 volumes incluant les jugements et procédures antérieurs, les pièces déposées et les transcriptions des auditions en Cour supérieure.

7. Exhibit P-98, p. 37, dans *The Case*, vol. I, Cour suprême du Canada, no 5209.

8. Il s'agit d'un bassin d'eau chauffée par la vapeur de la bouilloire, dans lequel on pouvait dégeler les billots à scier. Voir Huber, Molly. "Hot Ponds." MNopedia, Minnesota Historical Society. http://www.mnopedia.org/thing/hot-ponds (accessed June 4, 2022).

9. Elles ne sont pas habituellement conservées. Voir Evelyn Kolish, *Guide des archives judiciaires*, BAnQ, version révisée 2017, p. 31

10. *The Case*, vol. II, p. 482, Cour Suprême du Canada, no. 5209

Membership

Bonne nouvelle!

Au moment de la publication de cette revue, La Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides compte 190 membres.

Une belle augmentation face aux 152 membres inscrits lors de la publication de la précédente Laurentie en décembre dernier.

Nous pouvons toutefois faire mieux! Nous vous encourageons à parler de la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides avec vos proches et collègues de travail.

La santé de la Société est primordiale à la conservation de l'histoire régionale. Parlez de nous!

Photo mystère

Une photo tirée du fonds de L'Écho de la Lièvre
P026-S09-SS1-D12-P008

Contactez-nous si vous êtes en mesure de l'identifier et aidez-nous à compléter notre base de données!

La police municipale de Mont-Laurier

par Yohan Desmarais

L'auteur est détenteur d'un baccalauréat et d'une maîtrise en histoire de l'Université de Montréal. Originaire de la région, il occupe le poste de directeur et d'historien pour la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides.

Comme beaucoup de villes du Québec, Mont-Laurier avait autrefois sa propre police municipale avant de faire le transfert vers la Sureté du Québec. Et cela étonnera peut-être les plus jeunes parmi vous, mais Mont-Laurier avait encore son propre service de police il y a seulement 25 ans. En effet, ce n'est pas avant 1997 que la ville décide de dissoudre son département de police pour confier la sécurité de son territoire aux agents de la Sureté[1].

Les premiers arrivants s'établissent à Mont-Laurier, alors Rapide-de-l'Orignal, en 1885. Ces premières personnes à s'installer n'auront toutefois pas de service de police avant encore une trentaine d'année. Et encore, il est difficile d'appliquer le terme de « police » au premier agent de sécurité public engagé par la ville de Mont-Laurier. En effet, c'est en 1913 que la toute nouvelle municipalité de Mont-Laurier[2] se dote pour la première fois d'un poste de gardien public[3]. C'est un certain Joseph Gagné qui est engagé. Son travail consiste à patrouiller la ville à pied tous les samedis entre 7h et minuit et tous les dimanches entre 7h et 11h30. Son salaire? Vingt sous de l'heure, avec possibilité de le bonifier puisque chaque arrestation lui rapportait un dollars[4]. Vers 1921, M. Gagné est remplacé par Joseph Chartrand et on augmente la charge de travail de ce dernier. En plus de ses patrouilles des samedis et des dimanches, il doit maintenant aussi patrouiller chaque soir de la semaine pour une durée de trois heures[5]. Sans doute, l'augmentation de la population laurier-montoise et la popularité des « hôtels à boisson » amène la nécessité de bonifier la sécurité publique.

Les agents de police municipaux dans les années 1950. Assis, le chef de police Aubry encadré de l'agent Alphonse Bourré (gauche) et inconnu (droite)
Source : SHGHL

Une nécessité qui semble se faire grandissante au fil des années puisque 6 ans plus tard, en 1927, le conseil municipal de Mont-Laurier décide d'établir un service de police en bonne et due forme[6]. M. Henri Gagnon est engagé comme chef de police et agent de la circulation[7]. Comme les agents publics l'ayant précédé, son rôle est de maintenir l'ordre public et d'appliquer la réglementation municipale de Mont-Laurier. Pour ce faire, deux sous-chefs sont engagés pour épauler M. Gagnon dans ses tâches. M. Patrick Thibault est recruté comme sous-chef du secteur du Rapide (secteur de la polyvalente Saint-Joseph, sur la rive nord-ouest de la Lièvre) et M. Adrien Thibault est nommé sous-chef du secteur de la Gare (*grosso modo* le quartier passé le ruisseau Villemaire en se dirigeant vers le nord, qui comprend le dépanneur Jules et l'ancienne église Cœur-Immaculé-de-Marie)[8], tandis que le chef Gagnon a la charge du quartier du Haut-du-village (secteur de la cathédrale, qui se concentre autour des rues du Pont et de la Madone). Ces agents continueront de se déplacer dans la ville à pied jusqu'en 1940, moment où la ville de Mont-Laurier achète la première voiture de police de la municipalité[9].

La structure de la police municipale de Mont-Laurier semble rester sensiblement la même pendant une vingtaine d'années. C'est à la fin des années 1940 que beaucoup de changements se produisent. Le monde occidental, Québec compris, sort alors de la Seconde guerre mondiale et entre dans une période qu'on nomme en histoire contemporaine les « Trente Glorieuses ». Ces trois décennies de prospérités voient le monde occidental se moderniser à bien des niveaux et les corps de police n'y échappent pas. On cherche à engager au sein des services de police des gens plus compétents, qui ont des expériences pertinentes aux réalités policières. C'est ce qui pousse la ville de Mont-Laurier à engager en 1948 un nouveau chef de police, M. Bruno Aubry[10]. Vétéran de la guerre Première guerre mondiale (1914-1918), M. Aubry avait une aise certaine avec les situations tendues et dangereuses et avait fait preuve d'un grand leadership alors qu'il était membre dirigeant dans la Légion Royale Canadienne[11]. Une candidature de choix pour un service de police municipale se voulant plus moderne et professionnel.

Parallèlement au développement des polices municipales dans les villes québécoises, le gouvernement du Québec travaillait également à moderniser sa propre police provinciale[12], présente dans toute la province. Une instance de la police provinciale ouvre ses portes à Mont-Laurier après la Seconde guerre mondiale[13]. Déjà en 1948, un agent de la police provincial, un certain J-A Lesage, a son bureau au palais de justice de Mont-Laurier[14]. Il sera remplacé en 1951[15] par l'agent Marc Tremblay[16] qui sera à son tour remplacé par le caporal Conrad Bourgeois en 1957[17]. Le caporal Bourgeois sera en poste jusqu'en 1962, moment où il sera remplacé par le caporal Robert Turpin[18].

Le caporal Bourgeois inspectant le résultat d'un accident
Source : SHGHL

Ceux qui portent attention auront donc remarqué qu'il y avait deux services de police à Mont-Laurier suivant la Deuxième guerre mondiale. Une police municipale, alors dirigée par le chef Bruno Aubry et un police provinciale où les dirigeants se sont succédés relativement rapidement. Ce dédoublement des services policiers durera jusqu'à la fusion des deux corps de police en 1997. Les deux corps policier avaient toutefois des rôles différents. Simplement, la juridiction de la police municipale se limitait aux frontières de la ville de Mont-Laurier alors que la police provinciale avait autorité sur tout le district de Labelle[19]. Mais la police provinciale semblait avoir préséance sur la police municipale pour certains types de crime, même s'ils étaient commis sur le territoire de la ville de Mont-Laurier. Les homicides et les cas liés au trafic d'alcool semblent tomber *de facto* dans le giron de la police provinciale, que le crime ait été commis sur le territoire de la ville ou non[20]. Après tout, la police provinciale a des départements spécialisés dans ces actes criminels, respectivement la police Judiciaire et la police des Liqueurs, qui ont une expertise que la police municipale n'a pas. Outre ces crimes spécifiques, les agents de la police provinciale avaient le devoir de faire respecter la totalité des lois québécoises à l'extérieur de la ville de Mont-Laurier et sur le territoire de Labelle, même les plus ridicules. Fait cocasse, ces agents procèdent à la saisie d'une cargaison de margarine chez un marchand de Labelle en 1953[21].

Le chef de police Bruno Aubry
Source : SHGHL

Les décennies suivantes, les années 1950 à 1990, semblent maintenir le cap. On tente de moderniser toujours plus les services de police, tant au niveau provincial que municipal. Les agents provinciaux reçoivent constamment des formations pour parfaire leurs connaissances[22] tandis

La seconde voiture de police
Source : SHGHL

que les agents municipaux profitent de la modernisation de leur équipement (nouvelle voiture en 1953[23], nouveau poste de police[24], nouveau système de communication radio en 1956[25], etc). Toutefois, bien qu'on s'évertue à améliorer la police municipale de Mont-Laurier, il est difficile de rivaliser avec la police provinciale, ses moyens et son expertise. La police municipale prend donc lentement du retard face à la police provinciale qui est renommée Sureté du Québec en 1968[26]. Ce retard face à la Sureté et le dédoublement des services policiers sur le territoire de Mont-Laurier ont poussé la municipalité à réfléchir à la nécessité d'un corps de police municipal dans les années 1990. Les instances politiques en sont venues à la conclusion que le dédoublement était un gaspillage d'argent, une entrave au travail policier et que la Sureté serait, de toute façon, en mesure de fournir des agents mieux formés[27]. C'est vers le milieu de novembre 1997 que le corps de police municipale est dissout pour être intégré au poste de la Sureté du Québec d'Antoine-Labelle[28]. Malgré l'argent sauvé en abolissant le dédoublement des services policiers laurier-montois et le gain en qualité des agents de police présents sur le territoire de la municipalité, plusieurs considèrent que c'était là une mauvaise décision. Les polices municipales, malgré leur défauts, sont généralement des polices de proximités, proche de la communauté, qui tissent des liens de confiance forts avec les citoyens qu'ils servent et, pour plusieurs, c'est un avantages qui justifie amplement les coûts associés.

Notes

1. MRC Antoine-Labelle, *Les équipements et infrastructures importants*, p.44

2. 1913 est l'année où la municipalité de village du canton Campbell (la partie actuelle de Mont-Laurier qui se situe au sud de la rivière, soit le secteur de la cathédrale, du centre de services scolaires Pierre-Neveu, etc.) prend officiellement le nom de Mont-Laurier. Voir Luc Coursol, Histoire de Mont-Laurier : 1885-1940, p. 156-157

3. Fernand Simard, *Mont-Laurier : 100 ans d'histoire*, p. 91

4. *Idem*.

5. *Ibid*., p. 37

6. *Ibid*., p. 50

7. *Idem*.

8. *Idem*.

9. La Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides, *Les services municipaux de Mont-Laurier*, p. 3

10. Journal Le Flambeau, 14 février 1948

11. Fernand Simard. *Mont-Laurier : 100 ans d'histoire*, p. 79

12. Journal Le Flambeau, 11 septembre 1948

13. Journal Le Flambeau, 14 février 1948

14. *Idem*.

15. Journal Le Flambeau, 23 juin 1951

16. Journal Le Flambeau, 25 décembre 1954

17. Journal Le Flambeau, 9 mars 1957

18. L'Écho de la Lièvre, 8 juin 1962

19. Journal Le Flambeau, 1952-1962

20. *Idem*.

21. Journal Le Flambeau, 8 août 1953

22. Journal Le Flambeau, 9 mars 1957, 14 novembre

23. Journal Le Flambeau, 21 mars 1953

24. Collection de la SHGHL, L001-S16-SS2-SSS2-D10-P03

25. Journal Le Flambeau, 14 juillet

26. Archive du site web de la Sureté du Québec. Disponible sur BAnQ : https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/49112

27. L'Écho de la Lièvre, 2 novembre 1997

28. L'Écho de la Lièvre, 23 novembre 1997

Le notaire Anthime Dubreuil

par Tristan Décarie

L'auteur est détenteur d'un baccalauréat en histoire de l'Université de Montréal. Enseignant d'histoire au Cégep de Saint-Jérôme, campus Mont-Laurier, depuis 2012, il s'implique également dans le milieu de l'histoire régionale en siégeant notamment sur le CA de la SHGHL.

Vous souvenez-vous de Romain Lepotiron ? Notaire et fidèle allié de Séraphin Poudrier , dans le mythique téléroman de Claude-Henri Grignon *Les belles histoires des pays d'en haut*, Lepotiron est un personnage qui aura su marquer plusieurs générations de téléspectateurs. Son accointance avec le maire de Sainte-Adèle n'est pas fortuite. En effet, en sa qualité de notaire, Lepotiron permettait à Séraphin Poudrier d'officialiser , au nom de la loi , ses différentes entreprises. Ainsi, Poudrier s'assurait toujours d'agir en toute légalité. Il enlevait par le fait même la capacité à ses adversaires de le contester. Car, le notaire manie un instrument extrêmement puissant : la loi ! De plus, si Grignon a décidé de faire du notaire un personnage important de son histoire, c'est que les officiers de plumes ont joué un rôle essentiel dans le développement du Nord. Voyons plus précisément de quoi il retourne .

Le déclin du notariat au XIXe siècle

Au XIXe siècle, la profession notariale est en proie à un certain essoufflement du fait de sa popularité. En effet, comme l'élite seigneuriale est en déclin depuis la Conquête, plusieurs jeunes Canadiens français ambitieux aspirent à intégrer les rangs des professions libérales (médecins, avocats, arpenteurs et notaires), et ainsi former la nouvelle élite chez les francophones. Mais comme le remarque André Vachon dans son livre *Histoire du notariat canadien : 1621-1960,* l'augmentation drastique du nombre de notaires pendant le XIXe siècle provoquera leur déchéance. En effet, Vachon dit :

> Le nombre des notaires dépassant de beaucoup les besoins réels de la population, la profession notariale ne pouvait que tomber dans le discrédit. La conséquence la plus directe de cette prolifération des tabellions fut leur appauvrissement individuel et collectif. À l'époque de la rébellion (1837-1838), dans chaque village de la région du Richelieu, exerçaient déjà deux, trois et parfois quatre notaires, qui devaient se partager la maigre pitance que leur offrait une population rarement supérieure à deux mille habitants. La situation des notaires des villes n'était guère plus enviable[1].

En fait, la profession est si mal en point qu'un notaire publie une lettre anonyme dans *La Minerve* du 25 février 1869, disant : « Que voulez-vous, mes confrères, notre profession est si peu lucrative, et jusqu'à présent on a paru faire si peu de cas de nous, surtout pauvres notaires de campagne, que franchement pour ma part et plusieurs autres, nous cherchions les moyens de pouvoir vivre autrement, et nous avions presque honte de nous dire notaires. »[2] De ce fait, le mouvement de colonisation du Nord qu'entreprend le curé Labelle (on pourrait sans doute dire la même chose d'autres mouvements colo-

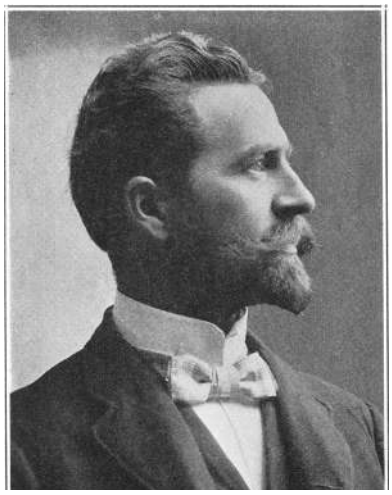

Le notaire Dubreuil à 34 ans Source : SHGHL

nisation, comme celui du curé Hébert au Lac-Saint-Jean), semble être l'occasion pour certains notaires de se réinstituer comme notable dans leur communauté, l'occasion d'un nouveau départ.

La colonisation du Nord : une opportunité à saisir !

Au commencement, ce sont les agents des terres, comme Séraphin Poudrier (!), qui ont le mandat d'octroyer des terres aux colons. En effet, le ministère de la colonisation (1888 à 1975) par l'entremise de ces agents distribue les terres de la couronne. L'objectif était, en accord avec la vision du développement du Nord du curé Labelle, de contrecarrer l'exode de Canadiens français vers les États-Unis.

La villa des Frimas, la maison du notaire Dubreuil. Elle se situait dans l'actuel stationnement de la maison de l'entrepreneur
Source : SHGHL

C'est ainsi que les Alix, Fortier, Bail et consorts, reçoivent de l'agent des terres une lettre patente attestant leur propriété de lots dans les cantons Pope, Robertson et Campbell[3]. D'ailleurs, il faut savoir que dès les premiers instants de la colonisation, les lots ne sont pas arpentés ni bornés et le processus de colonisation s'effectue de manière plutôt chaotique. N'ayant aucun repère officiel, il n'est pas rare qu'un colon prenne possession des terres d'un autre[4]. Cependant, une fois que tous ces colons sont confirmés comme propriétaires, ils doivent développer le territoire. Achats, ventes, lègues, lotissement, développement agricole, commercial, industriel, tout cela doit se faire en fonction des lois en vigueur. C'est là que le notaire devient essentiel dans le développement d'une colonie comme celle de Rapide-de-l'Orignal. Il rédige les contrats et officialise les transactions. C'est lui qui homologue les droits de chacun en regard de sa propriété. Ainsi, dans cette entreprise de colonisation qui a fondé notre région, le notaire est celui qui est venu mettre un peu d'ordre dans tout ce processus.

Certains participeront concrètement aux efforts d'explorations, comme le notaire montréalais Alexandre Breault qui accompagne Norbert Fortier jusqu'au rapide des Cèdres sur la Lièvre (Notre-Dame-du-Laus)[5]. D'autres participeront activement au développement et au bon fonctionnement de leur village et municipalité. Anthime Dubreuil est le premier notaire à s'installer dans la municipalité du canton de Campbell vers 1901, qui deviendra Mont-Laurier en 1909[6]. Dubreuil quitte donc Saint-Césaire de Rouville dans la vallée du Richelieu pour s'installer dans le Nord. Il est élu maire par ses collègues conseillers lors de la première réunion du conseil municipal du village de Mont-Laurier le 15 novembre 1909[7]. Il occupera cette fonction jusqu'en 1916, puis deviendra registrateur de la division de Labelle-Nord en 1918. Il gardera cette fonction jusqu'en 1936[8]. Malgré l'addition de ces différentes charges, Dubreuil travaille toujours comme notaire et il ne chôme pas ! En effet, dès la première phase de développement du village de Rapide-de-l'Orignal (1894-1911) une abondance de travailleurs composée de marchands, artisans et ouvriers viennent s'installer ici[9]. Ces gens doivent se loger et trouver du travail. On construit alors deux hôtels (Hotêl du Nord et Hôtel Central) et on cherche à développer l'économie de la région. Dubreuil est donc un acteur essentiel puisque c'est lui qui rédige notamment les contrats permettant la vente et l'achat de terrains ou d'entreprises. Entre autres, nous pensons ici à la première fromagerie fondée par Adrien Trudeau en 1901 qui aboutit entre les mains de Joseph-Hilaire Chasles quelques années plus tard. Il y a également la société *Chartrand et Compagnie* qui opère un moulin à scie à vapeur[10]. Frappée par des difficultés financières, cette société devra

vendre son équipement. Toujours dans l'industrie forestière, la *Eagle Lumber Ltd* et la *James Maclaren Cie* profiteront des services du notaire Dubreuil afin d'acquérir des terrains[11]. La première pour construire une scierie, la deuxième pour bâtir des bureaux administratifs. Toutes ces activités transactionnelles opérées sous la férule du notaire Dubreuil témoignent de la rapide expansion que vit Rapide-de-l'Orignal au tournant du XXe siècle.

Jules Jarry en est un autre qui participera au développement de la région, même s'il ne passe pas toute sa carrière professionnelle ici. Arrivé en février 1919, il ouvre un bureau à Ferme-Neuve. Il sera tour à tour gérant de la succursale de la Banque d'Hochelaga, secrétaire-trésorier du village de Ferme-Neuve et des Cantons-Unis de Wurtele, Moreau, Gravel, Pope, percepteur de l'Union Saint-Joseph et agent de l'*Union Assurance Society* de Londres. Il occupera également la fonction de secrétaire-trésorier de la Ville de Mont-Laurier et de la Commission des Écoles de Mont-Laurier de 1923 à 1935[12]. Enfin, Roméo Ouellette laissera également sa marque, surtout à partir du milieu du XXe siècle. Il cumulera lui aussi les fonctions (gérant puis vice-président de la caisse populaire, conseiller municipal, Registrateur) en plus d'exercer sa profession de notaire à Mont-Laurier de 1933 à 1980[13].

En conclusion, les notaires ont incarné une nouvelle élite remplaçant les Seigneurs dans la société canadienne-française. Instruits, connaissants, essentiels dans l'application des lois et dans l'homologation des transactions entre particuliers, les notaires jouissaient d'une grande notoriété au sein de leur communauté. Cependant, victimes de leur popularité au XIXe siècle, les notaires verront leur étoile pâlir et s'amorcer un déclin de leur profession. La fondation au Nord, de nouvelles colonies, villages et municipalités, au tournant du XXe siècle, semble sonner pour eux le début d'un temps nouveau. Le cas de Rapide-de-l'Orignal est patent à cet effet. Quelques notaires aventuriers (puisque tout est à faire !), quitteront le relatif confort de régions déjà développées plus au sud, pour venir contribuer au développement du Nord et y mettre un peu d'ordre. Alexandre Breault, Anthime Dubreuil et Jules Jarry en sont de bons exemples. Ne pratiquant pas toujours uniquement comme notaires, leur formation universitaire leur permettra d'occuper des fonctions clés dans des secteurs aussi variés que le droit, la politique, l'économie et l'éducation. Venus d'ailleurs, ils auront sans doute réussi à inspirer des petits gars de chez nous, comme Roméo Ouellette, à s'investir dans cette pratique professionnelle et à perpétuer cette tradition d'excellence qui anime les notaires de chez nous !

Notes

1. VACHON, André. *Histoire du notariat canadien : 1621-1960*, p. 126-127

2. *La Minerve,* 25 février 1869

3. LALONDE, Maurice. *Notes historiques sur Mont-Laurier, Nominingue et Kiamika : 1822-1937*, p. 221 à 223

4. *Ibid.*, p. 106

5. *Ibid.*, p. 107

6. *Ibid.*, p. 173

7. *Ibid.*, p. 173

8. *Ibid.*, p. 168

9. OUELLETTE, Vincent. *La formation d'un village de colonisation : Rapide-de-l'Orignal 1885-1911*, p.82

10. *Ibid.*, p. 83

11. *Ibid.*, p. 86

12. LEFEBVRE, Jean-Jacques. « In memoriam », *Revue du notariat*, vol. 68 n° 1-2 (août-septembre 1965), p. 91

13. Chambre des notaires du Québec. « In memoriam », *Revue du notariat,* vol. 82 n° 7-8 (mars-avril 1980), p. 453

Chronique de l'historien : historiographie

par Yohan Desmarais

L'auteur est détenteur d'un baccalauréat et d'une maîtrise en histoire de l'Université de Montréal. Originaire de la région, il occupe le poste de directeur et d'historien pour la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides.

Qu'est-ce que l'historiographie? L'exemple fascinant de l'historiographie de la « Lost Cause » des états confédérés américains

L'historiographie, ça mange quoi en hiver? Ce n'est pas un mot particulièrement répandu en dehors du milieu des sciences historiques. Vous n'en entendrez pas parler dans les cours d'histoire au secondaire et, selon l'enseignant, vous n'en entendrez pas non plus parler dans les cours au niveau collégial. L'historiographie est un concept que nous commençons à vraiment travailler dans les programmes d'histoire universitaires. La raison est simple. La maîtrise de ce concept est infiniment plus utile à la production de l'histoire qu'à sa consommation. Mais toujours est-il que de maitriser ce concept, ou du moins d'en comprendre les effets sur la production historique, est une compétence extrêmement pratique à tout amateur d'histoire qui veut éviter de se faire manipuler. C'est pourquoi je vous propose ici d'explorer le concept d'historiographie et son impact sur la production de récits historiques. Pour ce faire, nous prendrons en exemple une fascinante historiographie qui origine dans le sud-est des États-Unis : la « Lost Cause Historiography » (historiographie de la cause perdue).

Commençons par la base. L'historiographie, c'est quoi exactement? Retourner à l'étymologie du mot peut nous aider à comprendre sa signification. Je ne crois pas surprendre personne en disant que « historio » est un préfixe d'origine grecque qui désigne « histoire » (le mot historia, en grec ancien, veut dire « enquête »). Et, comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, j'en suis sûr, « graphie » est un suffixe, aussi d'origine grecque, qui signifie « écriture ». Donc, historiographie : écriture de l'histoire. Pour mieux comprendre, il faut savoir que le processus historique peut se diviser en trois grandes étapes : la recherche, la manipulation de l'information et l'écriture du texte. Dans le dernier siècle, les historiens et historiennes en sont plus ou moins venus au consensus qu'il était impropre à la pratique historique d'inventer des événements (eh oui! Il est difficile de le croire, mais à une certaine époque, les historiens couchaient sur papier des événements ayant existé seulement dans leur tête). Le 20e siècle est une période de changement pour l'histoire, une discipline considérée jusqu'alors comme étant dans le champ d'influence des Belles Lettres, comme la littérature ou la poésie. Ce qui arrive au 20e siècle, c'est que l'histoire passe lentement au champ de la science. Dès lors, inventer un récit historique en ne se basant sur rien, sur des rumeurs ou sur la tradition est devenu un impropre à la profession. À partir de ce moment, un travail historique de niveau académique ne citant pas de sources écrites contemporaines à l'époque traitée était tout simplement ignoré.

Mais l'histoire reste un outil très pratique pour influencer la sphère sociale. La population forme en partie ses opinions sur les réalités historiques qu'elle croit connaitre. Pour faire un exemple simple, on peut spéculer que l'idée de l'indépendance du Québec n'aurait probablement pas pris racines si chaque québécoise et québécois avaient appris à l'école que le Canada anglais avait systématiquement bien traité le Québec au fil de son histoire. L'histoire est donc un outil pour modeler la société et ses opinions et c'est ce qui m'amène à l'exemple de la « Lost Cause ». Après la guerre de sécession aux États-Unis, qui oppose les états du nord aux états du sud, et l'émancipation des esclaves noirs par le 13e amendement en 1865, les anciens états esclavagistes du sud-est continuent de nourrir une rancune pour les états du nord et un sentiment d'injustice face à l'aboli-

tion de l'esclavage. Ce sentiment perdure et est à l'origine du développement de l'historiographie de la « Lost Cause ». L'idée était de produire une histoire supportant que les états du sud étaient les victimes de l'histoire.

Comme vu précédemment, on est à une époque où l'histoire devient science, où le récit historique doit être basé sur des sources écrites de l'époque. S'ils voulaient que leur récit historique soit pris au sérieux, ils ne pouvaient pas l'inventer en se basant sur aucune source concrète. L'autre solution qui s'offre aux historiens et historiennes voulant manipuler l'histoire sans que ce soit trop évident se trouve à l'opposé de l'étape de la recherche, soit à l'étape de l'écriture. Rappelez-vous, historiographie, étymologiquement, signifie « écriture de l'histoire ». Pour être plus concret, on peut se demander quel est le but de l'auteur dans l'écriture de son récit. Les historiens et historiennes académiques actuels adhèrent généralement à une forme d'historiographie post-moderne qui prône la prudence envers les biais cognitifs et sociaux pour produire un récit le plus proche possible de la réalité. Les historiens de gauche au 20e siècle ont eu tendance à adopter l'historiographie marxiste qui met au centre de l'histoire les conflits de classes. Les historiens du 19e siècle étaient généralement de la tradition historiographique dite de l'histoire Nationale, c'est-à-dire que le but du récit historique était de louanger la grandeur de sa nation. Les historiens du Moyen-Âge étaient de la tradition historiographique chrétienne qui mettait Dieu au cœur de tout récit, etc. Et les adeptes de la « Lost Cause » font partie d'une tradition historiographique dédiée à justifier la guerre de sécession du point de vue du sud.

Manipuler le récit historique passe alors majoritairement par l'étape 2 et 3 du travail historique, soit la manipulation de l'information et l'écriture. Pour être pris aux sérieux, ces historiens et historiennes doivent baser leur récit sur des sources écrites, ils ne peuvent pas simplement inventer ce qui leur plait pour soutenir leur récit comme les historiens d'une autre époque le faisaient. Ils s'adonnent alors à ce qu'on appel en anglais du « cherry picking ». Cette source ne soutient pas notre narratif? À la poubelle! Cette source dit que nous avons raison, mais nuance immédiatement après pour dire qu'en fait non? À la poubelle la nuance, gardons seulement l'extrait qui nous convient!

Ce discours d'un politicien sudiste peu connu de l'époque ne représente absolument pas la pensée politique commune de ses collègues, mais soutient notre narratif? Assurons-nous d'en faire l'une des sources prédominantes de notre récit! Comme vous voyez, les adaptes de la « Lost Cause », en faisant du « cherry picking », peuvent soutenir le récit qu'ils veulent. Ils ont ainsi soutenu que les états du sud se battaient pour leurs « States rights » (droits des états) plutôt que pour le maintien de l'esclavagisme (chose prouvée fausse par la vaste majorité des documents de l'époque), que les esclaves avaient une vie enviable, en présentant comme preuve l'infinie minorité de récits d'esclaves qui sont effectivement positifs ou encore que les esclaves noirs ont fait le choix de se battre pour le sud en pointant du doigt des photos de bataillon sudiste noir (sans mentionner qu'ils avaient été conscrits de force, évidemment).

Il faut donc être prudent et garder l'esprit éveillé quand on lit un texte historique. Ce n'est pas parce qu'un auteur soutient ses propos par des sources que ses propos sont nécessairement véridiques. Ceci est particulièrement vrai lorsque ce qui est soutenu par l'auteur est à l'opposé du consensus au sein du milieu historique. Comme en sciences naturelles, en histoire on arrive à une vérité relative par le consensus. Il y a bien une minorité de scientifiques soutenant que les changements climatiques n'existent pas, mais une personne avec un esprit scientifique sait que la vérité réside certainement avec les 99% de scientifiques qui croient le contraire. C'est la même chose en histoire. Quand une frange minoritaire d'historiens contemporains soutient une idée à l'opposé totale du narratif consensuel, il faut immédiatement être prudent. Avant d'accepter les informations présentées par cette minorité d'historiens, il est sage de se renseigner sur le consensus historique et, si l'étude est toute récente, d'attendre qu'elle soit révisée par les pairs historiens et historiennes.

Chronique de l'archiviste

par Catherine Gagné-Supper

L'auteure est détentrice d'un baccalauréat par cumul de l'Université de Montréal. Archiviste de formation et originaire de la région, elle est de retour dans la région et occupe maintenant le poste d'archiviste pour la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides.

Quand on pense aux archives et à la justice, il est facile d'avoir en tête toute la preuve papier présentée lors d'un procès. Il y a aussi le classique agenda papier qui est mystérieusement perdu quand on veut connaitre l'horaire d'une personne à une certaine date. Les archives se retrouvent dans toutes les étapes du processus judiciaire et même après que le verdict a été rendu et qu'une éventuelle peine ait été purgée. Il suffit de penser à la demande de pardon qui peut être demandée ou encore comme on a vu dans une certaine série policière, les boites contenant tous les documents entourant une enquête non résolue.

Ce qu'on oublie parfois avec la justice, c'est que les journaux relatant les faits constituent aussi une archive importante. Il est toujours intéressant de relire les anciens journaux pour revenir sur différents faits relevant de la justice. Selon les circonstances, les vieux journaux papier peuvent être d'intérêt. Ils peuvent être très difficiles à trouver dû à leur nombre de copies restreint et leur fragilité dans le temps, ce qui rend l'article sur votre arrestation pour conduite en état d'ébriété un peu plus difficile à retracer. Cependant, avec le développement des technologies, de plus en plus de journaux et de vieux journaux sont maintenant accessibles en ligne.

LE FLAMBEAU

FAITS ET MEFAITS

CADEAU DE 5100 AUX RAQUETTEURS

Remerciements à M. Fernand Lalonde

COLLISION À LA CONCEPTION

Le domaine des défricheurs s'est transformé en 58-59

Article qui résume les jugements rendus dans le cadre d'une séance de la cour des Sessions de la Paix du 2 décembre 1959. Le Flambeau, 12 décembre 1959 Source : SHGHL

L'accès en ligne à ces articles, fait que ceux-ci sont référencés par les moteurs de recherche. Cela apporte une autre problématique connue comme « le droit à l'oubli ».

Les archives papiers sont bien souvent faciles à faire disparaitre, même parfois un peu trop facile alors qu'une fois rendu sur internet, c'est un peu plus complexe à faire disparaitre. Il y a eu durant les dernières années quelques poursuites judiciaires pour obliger les moteurs de recherche à retirer certains liens pointant vers des articles contenant des informations jugées préjudiciables par la divulgation d'informations sensibles et parfois inexactes.

Je vous invite à effectuer une recherche de votre prénom et nom de famille sur internet, même si vous n'avez pas de compte sur les réseaux sociaux. On peut parfois rester surpris de l'information qu'il est possible d'y trouver. C'est aussi une bonne façon de ne pas oublier que les archives ne sont pas que des documents papier, ils sont également numériques et de plus en plus de personnes ont grandi et ont vécu toute leur enfance en ayant accès à internet et même aux réseaux sociaux. Il est facile d'oublier la publication d'une photo prise lors d'une fête un peu trop arrosée lorsqu'on avait 19 ans. Bien qu'il soit important que les archives historiques soient accessibles et diffusées pour un devoir de mémoire, autant, il est important de porter attention à ce qu'on décide de publier sur internet puisque cela peut parfois nous revenir rapidement dans l'avant lors de la réalisation de certains projets.

N'allez pas croire cependant, qu'une fois les résultats de votre recherche affichés qu'il sera simple de faire retirer des articles vous mentionnant, puisqu'au Canada, la question fait encore débat et que certaines causes sont toujours devant les tribunaux. Bonne recherche !

Des nouvelles de votre Société d'histoire et de généalogie

Bonjour à nos membres et à nos chers lecteurs et lectrices!

Nous n'avons pas chaumé dans la dernière année et c'est avec plaisir que nous vous présentons les activités à saveur historique que vous pourrez faire dans les mois à venir.

D'abord, la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides a réalisé, en collaboration avec le service des Loisirs et de la Culture de la ville de Mont-Laurier, une exposition de photographies historiques au parc Toussaint-Lachapelle. Vous y trouverez six photos grands formats de trois incendies marquants de l'histoire laurier-montoise : celle du Château Laurier, de l'Aréna et de la Cathédrale. Le tout accompagné de textes d'interprétation!

Soirée du Mérite Municipal tenue le 1er juin dernier
Source : Ville de Mont-Laurier

Ensuite, à l'automne, un second projet d'exposition sera lancé! Une mosaïque composée de près de 2000 photographies d'époque sera installée près de la maison de la culture. Cette mosaïque fait honneur à l'action citoyenne et bénévole dans l'histoire de la ville de Mont-Laurier. Le panneau sera également accompagné de textes d'interprétation expliquant l'apport à la vie culturelle laurier-montoise de différents groupes bénévoles. Restez à l'affut cet automne pour le lancement officiel!

Une autre activité à saveur historique disponible cet été : la baladodiffusion de la Société d'histoire! Publiée depuis octobre dernier, cette baladodiffusion vous fera parcourir 12 points d'intérêts historiques au centre-ville de Mont-Laurier. Laissez-vous informer à l'aide de capsules audios relatant l'histoire de lieux patrimoniaux comme le Cinéma Laurier ou la maison Moncion. La baladodiffusion est disponible sur l'application BaladoDécouverte, disponible sur Android et IOS, de même que sur

Nous pouvons aussi vous annoncer la bonne nouvelle que la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides a reçu un financement de 5000$ dans le cadre de la politique de soutien aux organismes culturels de la MRC d'Antoine-Labelle. Cette enveloppe budgétaire ira au développement d'un tout nouveau site web sur l'histoire des Hautes-Laurentides. Le but? Proposer une ressource fiable qui offre une synthèse de l'histoire des différents villages de la région et qui permettra aux habitants du territoire et aux touristes d'acquérir la base de l'histoire des Hautes-Laurentides. Le site web devrait être lancé en mars 2023, restez à l'affut!

Nous aimerions également souligner les accomplissements de la trésorière de notre conseil d'administration, Sylvie Daviault. Mme Daviault a été cette année l'une des trois finalistes pour le prix Honorius-Provost de la Fédération Histoire Québec. Elle a également été nommée bénévole de l'année de la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides lors du gala du Mérite Municipal organisé par la ville de Mont-Laurier. Félicitations à Mme Daviault!

Cet été, nous accueillerons encore une fois une employée étudiante. La candidate retenue est Mary Radermaker. Étudiante en enseignement de l'univers social et passionnée d'histoire, nous sommes très heureux d'accueillir Mme Radermaker au sein de notre équipe pour la période estivale!

Finalement, la reprise en force des activités de la SHGHL dû à la fin des mesures sanitaires s'accompagne de nouveaux besoins. D'abord, si l'histoire et le patrimoine régional vous intéresse, n'hésitez pas à devenir bénévole au sein de notre organisme! Ensuite, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux fonds d'archives qui témoignent de l'histoire régionale. N'hésitez pas à nous laisser vos vieux documents, vous seriez surpris de l'utilité qu'un-e chercheur-e peut en tirer!

Encourageons nos commanditaires!

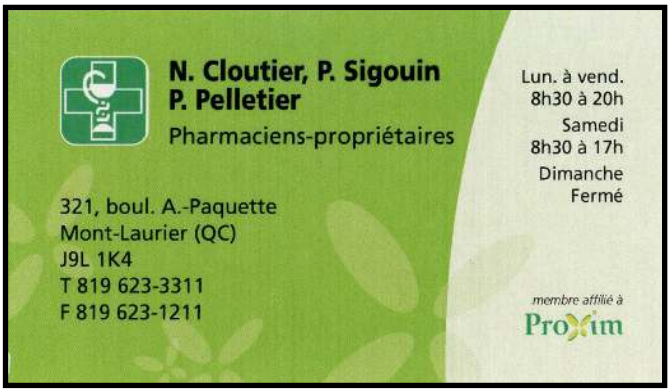

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Chantale Jeannotte - Députée de Labelle

604, boulevard Albiny-Paquette | Bureau 202
Mont-Laurier (Québec) J9L 1L4 Tél. : **819 623-1277**

Une exposition permanente dédiée aux Bénédictines de Mont-Laurier

Mont-Laurier d'un naturel accueillant

Afin de rendre hommage à la mémoire et à l'œuvre des Moniales Bénédictines, la Ville de Mont-Laurier a créé un espace muséal leur étant dédié. Intitulée « À LA RECHERCHE DE DIEU », cette exposition permanente est située dans l'ancien monastère des Moniales, qui loge aujourd'hui l'hôtel de ville de Mont-Laurier. L'exposition, qui compte plusieurs objets ayant servi au quotidien des Moniales, retrace l'histoire de cette communauté qui a occupé une place spéciale dans la vie du diocèse et de sa population.

LIEU : Hôtel de ville de Mont-Laurier, 300, boul. Albiny-Paquette, Mont-Laurier, J9L 1J9.

Accès via le bureau d'information touristique.

HEURES D'OUVERTURE :

Durant la saison estivale : tous les jours, de 9h à 17h
De septembre à mai : du mardi au samedi, de 9h à 16h
(fermé les jours fériés et entre le 25 et le 31 décembre).

Crédit photos : Nicolas Aubry, Zoom Multimédia.